

Inspection générale des bibliothèques

# Documentation et formation

Rapport à

Madame la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

Madame la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la  
Recherche





## **LISTE DES DESTINATAIRES**

---

MADAME LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

CABINET

Monsieur Bertrand GAUME, directeur du cabinet

Monsieur Christophe STRASSEL, directeur adjoint du cabinet

MADAME LA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

Monsieur Christophe STRASSEL, directeur du cabinet

IGAENR

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN, chef de service

IGEN

Monsieur Jean-Yves DANIEL

DIRECTIONS, MENESR

- Madame la directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Monsieur le chef de service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le sous-directeur du pilotage stratégique et des territoires
- Monsieur le chef du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

SECRETARIAT GENERAL, MENESR

Monsieur Frédéric GUIN, secrétaire général

## ENVOIS ULTERIEURS PROPOSES

Madame la médiatrice de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur

Monsieur le président de la Conférence des présidents d'universités

Monsieur le président du Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Madame la directrice de l'ENSSIB

Monsieur le président de l'ADBU

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

---

*Inspection générale des bibliothèques*

**DOCUMENTATION et FORMATION**

**Décembre 2014**

Mme Joëlle CLAUD

Inspecteur général des bibliothèques

M. Charles MICOL

Inspecteur général des bibliothèques



# SOMMAIRE

---

<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Les bibliothèques et la formation documentaire des étudiants : état des lieux .....</b>	<b>11</b>
1.1. La méthode retenue .....	11
1.2. Des formations qui doivent s'adapter au contexte universitaire .....	11
1.3. La place de la formation documentaire dans les cursus .....	14
1.4. La situation vue à travers les données statistiques et les enquêtes .....	14
1.4.1. Les données statistiques .....	14
1.4.2. Les enquêtes .....	17
1.5. Les spécificités des formations documentaires .....	19
1.5.1. Des formations dans les cursus à chaque niveau .....	19
1.5.2. Des formations évolutives .....	22
1.5.3. Des formations hors cursus .....	23
1.5.4. Des formations qui concernent aussi les enseignants-chercheurs .....	23
1.6. Les bibliothécaires, maîtres d'œuvre de la méthodologie documentaire .....	23
1.6.1. Les bibliothécaires formateurs .....	24
1.6.2. Présentiel ou distanciel .....	25
1.7. Un constat : des étudiants connectés mais malhabiles .....	25
<b>2. La formation documentaire : un enjeu pour la réussite des étudiants.....</b>	<b>28</b>
2.1. Quels référentiels de compétences, pour quelles attentes ? .....	28
2.2. Une nécessité : diversifier les approches.....	29
2.2.1. Des dispositifs de formation renouvelés .....	29
2.2.2. Une présence en ligne plus affirmée .....	31
2.2.3. Un accompagnement permanent des étudiants .....	32
2.3. Plus de visibilité et de valorisation.....	33
2.3.1. Mutualiser les initiatives : l'université de Haute-Alsace .....	33
2.3.2. Développer le réseau des compétences.....	34
<b>3. Contribuer à la rénovation pédagogique .....</b>	<b>37</b>
3.1. Apprendre autrement.....	37
3.1.1. La pédagogie de référence n'est pas dépassée .....	37

3.1.2. <i>La pédagogie nouvelle est irrévocable</i> .....	38
3.2. La qualité des conditions de travail contribue à la réussite étudiante .....	40
3.2.1. <i>Learning Centres et bibliothèques innovantes</i> .....	40
3.2.2. <i>Une offre documentaire et des services adaptés</i> .....	44
3.2.3. <i>Des équipes pluralistes, des personnels compétents</i> .....	45
<b>Conclusion</b> .....	<b>47</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>51</b>
<b>Annexe 1 : Personnes rencontrées ou consultées</b> .....	<b>53</b>
<b>Annexe 2 : ARBRADOC, SCD de l'université Paris 8</b> .....	<b>57</b>
<b>Annexe 3 : ACCRODOC, SCD de l'université Lumière Lyon 2 <a href="http://scdaskal.univ-lyon2.fr/accrodoc/">http://scdaskal.univ-lyon2.fr/accrodoc/</a></b> .....	<b>61</b>
<b>Annexe 4 : UBODOC, SCD de l'université de Bretagne occidentale</b> .....	<b>65</b>
<b>Annexe 5 : URFIST de l'université de Bordeaux</b> .....	<b>69</b>
<b>Annexe 6 : Enquête sur les projets de bibliothèques et de <i>Learning Centres</i>, extraits, 2011 ADBU / Cabinet SIX et DIX</b> .....	<b>73</b>
<b>Annexe 7 : Les projets de Learning Centre ou de bibliothèques, point d'étape 2014</b> .....	<b>77</b>



## Introduction

La mondialisation de l'information et de la communication ne cesse de s'accélérer depuis les années 1980. Elle bouleverse la chaîne traditionnelle d'information : auteur, éditeur, distributeur, bibliothèque, lecteur, et rend obsolète l'achat de produits culturels ou éducatifs, au profit de l'accès « illimité » par abonnement ; elle conduit, en matière de formation, à repenser la pédagogie en lien avec le développement de l'information numérique à l'école et, assurément, dans l'enseignement supérieur.

De fait, les jeunes et les étudiants forment une population de plus en plus « connectée ». L'étude réalisée en 2013 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)<sup>1</sup> a fourni plusieurs repères instructifs en termes des usages qu'ils font du numérique, même si les données rassemblées vont au-delà des seules concernées par le présent rapport. Ainsi la catégorie des 18-24 ans, **élèves et étudiants**, est-elle très majoritairement, en possession d'un téléphone mobile, d'un ordinateur, elle dispose d'un accès internet et « navigue » ou télécharge des applications. Elle est toutefois, à la date de l'enquête, moins nombreuse à utiliser un smartphone ou une tablette.

L'enquête révèle qu'une proportion significative des élèves et étudiants ne s'estiment pas compétents pour utiliser un ordinateur et en retirer un réel bénéfice ; dès lors, si on peut se satisfaire de voir progresser les taux d'équipements, il convient de rappeler que la « fracture numérique » se traduit également au travers des **compétences** dont disposent les jeunes et les étudiants pour s'approprier et utiliser ces outils.

La « fracture numérique » est de nature cognitive ou intellectuelle, et sociale, plutôt qu'informatique. Elle place l'école et l'enseignement supérieur devant la nécessité de relever un défi, celui de favoriser pour tous l'acquisition des connaissances et des compétences, dans un contexte où les schémas de la pédagogie traditionnelle sont progressivement déstabilisés, et alors que **des solutions doivent être apportées par tous les acteurs impliqués : enseignants, chercheurs, médiateurs culturels et éducatifs, bibliothécaires assurément.**

En 2009, un rapport conjoint de l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN) et de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) a mis en évidence l'intérêt d'une **formation à la documentation** dès les années lycée pour favoriser la réussite ultérieure des étudiants (bacheliers divers, mais aussi adultes en reprise d'étude), dans l'enseignement supérieur. Cinq ans plus tard, le sujet prend une dimension nouvelle : le taux d'échec dans le supérieur<sup>2</sup> reste élevé en dépit des efforts déployés par l'Etat et les établissements, et la prolifération de l'information avec l'explosion du numérique rend plus que jamais indispensables, pour cette

---

<sup>1</sup> <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R297.pdf>

<sup>2</sup> « [...] au final, si l'on retient comme définition de l'échec en premier cycle le fait d'être sorti de l'enseignement supérieur sans diplôme, alors le taux d'échec en France est de l'ordre de 19%, soit dix points de moins que la moyenne de l'OCDE » in MESR, Note d'information 13-10, enseignement supérieur et recherche, DEPP-DVE.

analyse des relations entre documentation et formation, le repérage et l'évaluation des contenus trouvés sur internet.<sup>3</sup>

Si le passage aux compétences élargies a conduit les universités à un travail important d'adaptation des services administratifs et des processus de traitement des opérations qui y sont liées, **des efforts soutenus sont en cours de développement autour de la formation. La réussite des étudiants et l'insertion professionnelle figurent en tête des critères de l'élaboration de l'offre de formation.** Celle-ci doit répondre à la diversité des publics : l'accompagnement des étudiants, en termes d'information, d'accueil et de parcours, les outils et ressources numériques, la méthodologie de travail et de recherche documentaire constituent autant de moyens pour atteindre les résultats visés. Au final, les questions pédagogiques deviennent un sujet d'actualité pour les établissements et leurs services.

Il serait vain de tenter ici de dresser un tableau exhaustif des réflexions, travaux et études qui ont pris pour objet le changement pédagogique dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ces dernières années, comme des rapports destinés à infléchir la trajectoire des formations vers la réussite et une meilleure insertion professionnelle.<sup>4</sup> Il n'est déjà pas si facile de donner la liste précise des activités qui peuvent être regroupées sous l'étiquette de « formations documentaires » ou de « Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) », dans les nombreux établissements qui les mettent en œuvre, depuis les années 1980.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris le parti, dans le présent rapport, de n'exposer que certains programmes conduits dans les services documentaires, là où nous avons pu nous rendre, quitte à mentionner les autres initiatives pour lesquelles nous disposons d'une information suffisante.

---

<sup>3</sup> La loi du 23 juillet 2013 donne un cadre juridique au développement du numérique, considéré comme un élément des formations et de la réussite de l'étudiant. Les contrats pluriannuels signés entre le ministère et les établissements fixent les modalités du développement de ce programme ainsi que les formations qui seront mises à disposition des étudiants au travers d'outils numériques.

<sup>4</sup> Claude BERTRAND, *Soutenir la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur*, Rapport à la demande de Madame Simone BONNAFOUS, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mars 2014. Voir notamment : Annexe 1, références.

# **1. Les bibliothèques et la formation documentaire des étudiants : état des lieux**

## **1.1. La méthode retenue**

Sous le terme de « formations documentaires » le présent rapport intègre tous les dispositifs mis en œuvre par les services communs de la documentation (SCD) visant à développer les compétences des étudiants pour trouver, évaluer et exploiter l'information, en particulier l'accès aux ressources proposées par l'établissement. Ses auteurs ont eu connaissance des premiers résultats de l'enquête effectuée au cours de l'été 2013 par l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) sur le même sujet ; ils ont bénéficié de divers rapports ou notes recueillis au cours de leurs récentes inspections, et se sont entretenus avec les équipes de plusieurs établissements - et en particulier les établissements lyonnais - sans se limiter aux seuls personnels des SCD : ils ont en effet eu des contacts avec des responsables pédagogiques et des responsables d'autres structures (TICE, service pédagogique) intéressés par cette problématique.

Ils se sont bien évidemment appuyés sur les données statistiques recueillies chaque année auprès des SCD par le service chargé des bibliothèques au ministère, et ils ont procédé à une veille dans la littérature professionnelle afin d'élargir leur point de vue sur la situation dans les pays francophones (Belgique, Canada, Suisse), voire dans les pays anglo-saxons.

## **1.2. Des formations qui doivent s'adapter au contexte universitaire**

Au-delà des évolutions technologiques qui ont affecté le monde universitaire comme la société toute entière, l'enseignement supérieur en France s'est largement transformé au cours des trente dernières années :

- il s'est considérablement massifié puisqu'on est passé, pour les seules universités, de 850 000 étudiants en 1980 à 1 528 000 à la rentrée 2013 ;
- la population étudiante s'est diversifiée : accèdent désormais à l'université des jeunes provenant de divers parcours (plus de 21 % des bacheliers entrant à l'université proviennent de baccalauréat technologiques et professionnels), sans compter les adultes en reprise d'étude ; si pour beaucoup la transition du lycée se fait sans difficultés, pour d'autres elle est plus délicate : c'est pourquoi les taux d'échec en première année sont élevés ;
- de nombreuses réformes ont bousculé l'organisation des établissements et les parcours de formation :
  - o *La loi Savary de 1984*

La loi 84-52 du 26 janvier 1984 dite loi Savary, a inscrit, pour la première fois, la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique parmi les missions du service public de

l'enseignement supérieur, aux côtés de la formation initiale et continue, de la recherche scientifique et technologique et de la coopération internationale.

C'est à cette époque qu'ont été mises en place les premières formations à la recherche documentaire, notamment au sein des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs, plus rarement dans les universités. L'université de Paris 8 a fait figure de pionnière : à partir de 1984, elle a introduit en premier cycle un enseignement en IST, initié par quelques enseignants volontaires et coordonné par le *département de la documentation et la bibliothèque*.

○ *La réforme des DEUG de 1997 et la mise en place de la MTU*

La réforme des DEUG en 1997 (arrêté du 9 avril 1997) dite réforme Bayrou introduit, dans le premier semestre d'orientation, une « unité de méthodologie permettant l'apprentissage des méthodes, pratiques et savoir-faire nécessaires à la réussite d'études à l'université ». L'arrêté du 30 avril 1997 en précise le contenu : « une unité de **méthodologie du travail universitaire** dont la durée représente 15 à 20 % du volume horaire du semestre. Cette unité contribue à promouvoir l'autonomie des étudiants et leur fournit les méthodes et techniques utiles à la poursuite d'études (**préparer une bibliographie, utiliser une bibliothèque et les nouvelles sources d'information**, prendre des notes, résumer un article ou un ouvrage, s'initier au travail en groupe, construire un projet d'études et un projet professionnel, pratiquer une langue étrangère...) ».

La mise en œuvre de la MTU a favorisé l'insertion de la formation documentaire dans les cursus, d'autant que, pendant plusieurs années, les établissements qui présentaient un projet structuré ont pu bénéficier de crédits spécifiques dans le cadre des contrats quadriennaux.

Dans le même temps, des tutoriels ont été élaborés (CERISE, FORSIC etc.), souvent portés par les URFIST<sup>5</sup>, et par le service FORMIST, créé à l'Enssib en 1997, pour rassembler les ressources pédagogiques sur la formation à l'information.

○ *La réorganisation des études autour du LMD et le C2i*

La mise en place, à partir de 2002, de la réforme LMD a conduit les universités à une **recomposition de l'architecture des parcours de formation** pour les inscrire dans l'espace européen. **Si la formation intègre bien « l'apprentissage des méthodes du travail universitaire et celui de l'utilisation des ressources documentaires »<sup>6</sup>, la question de la formation à la recherche documentaire s'est trouvée posée une nouvelle fois** ; elle a été intégrée, soit dans une UE, soit au sein du C2i<sup>7</sup>, créé à la même époque pour accompagner le développement des technologies de l'information et de la communication, « la recherche, la création, la manipulation et la gestion de l'information » faisant partie des compétences indispensables.

---

<sup>5</sup> Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique, créées en 1982, pour favoriser la formation à l'IST

<sup>6</sup> Article 13 de l'arrêté du 23 avril 2002.

<sup>7</sup> Circulaire 2002-106 du 30 avril 2002 publiée au BOEN du 9 mai 2002.

○ *La loi recherche, la loi LRU et le plan réussite en licence*

La loi recherche 2006-450 du 18 avril 2006 qui a incité les établissements d'enseignement supérieur à se rapprocher et la loi enseignement supérieur 2007-1199 du 10 août 2007 ont modifié en profondeur le paysage universitaire : nouvelle organisation des universités, missions supplémentaires en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, nouvelles compétences en matière budgétaire.

Face aux taux d'échec constatés en 1<sup>er</sup> cycle, le plan réussite en licence mis en œuvre à compter de 2008 a doté les établissements de moyens supplémentaires afin qu'ils puissent rénover le cursus autour de savoirs fondamentaux (culture générale, connaissance du monde socio-économique, etc) et de compétences indispensables à la réussite (maîtrise de langues étrangères, TIC, méthode de travail) et accompagner mieux les étudiants à travers divers dispositifs. Certains SCD ont ainsi pu bénéficier de crédits qu'ils ont consacrés à l'acquisition de livres, au recrutement de tuteurs afin d'augmenter les horaires d'ouverture et apporter leur concours à l'accompagnement des étudiants dans des formations, à la construction de didacticiels d'autoformation, etc.

○ *La loi 2013-660 du 22 juillet 2013*

La loi sur l'enseignement supérieur et de la recherche 2013-660, tout en confirmant l'évolution entamée en 2006 avec le rapprochement des établissements (les COMUE faisant suite aux PRES) fait aussi de la réussite étudiante une de ses priorités : l'orientation choisie pour les bacheliers, la simplification des parcours, le soutien au numérique et à l'innovation pédagogique constituent la trame du texte. « *Une formation à l'utilisation des outils et ressources numériques et à la compréhension des enjeux qui leur sont associés, adaptées aux spécificités du parcours suivi par l'étudiant, est dispensée dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, dans la continuité des formations dispensées dans l'enseignement du second degré.* »<sup>8</sup> (art. 29).

L'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de Master met l'accent sur la constitution d'**équipes pédagogiques** composées d'enseignants-chercheurs, d'étudiants tuteurs, de **bibliothécaires**, ingénieurs, personnels administratifs, techniciens, ouvriers, personnels de service et de santé servant d'appui à la formation ; l'arrêté prévoit la mise en place de **conseils de perfectionnement** auxquels participent des représentants des différents personnels de l'équipe pédagogique et il précise les objectifs : « *l'usage du numérique doit permettre une pédagogie active, réactive et interactive entre étudiants et entre étudiants et équipes pédagogiques* ».

---

<sup>8</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id#JORFARTI000027735069>

En outre, la politique contractuelle, et singulièrement la procédure d'accréditation instaurée par la loi, permet la mise en place d'une démarche qualité qui soit réellement au service de l'amélioration continue des dispositifs de formation. De fait, elle permet le concours des services de documentation et des bibliothécaires dans le cadre des équipes pédagogiques.<sup>9</sup>

### **1.3. La place de la formation documentaire dans les cursus**

Les réformes successives de l'université ont, nous venons de le voir, fourni un cadre général pour les formations documentaires dispensées aux étudiants, même si celui-ci peut paraître souvent imprécis et vu sous un angle instrumental.

Dans l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, le repérage et l'exploitation des ressources documentaires, le maniement des outils informatiques sont cités parmi les compétences transversales que tout étudiant doit posséder pour obtenir son diplôme, aux côtés de l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, l'expression écrite et orale, le travail individuel et collectif, la conduite de projets.

Les référentiels publiés en 2012 à la suite de cet arrêté explicitent cet apprentissage dans les termes suivants : « Rechercher, analyser, exploiter des informations de sources et supports différents (papier et électroniques) en relation avec la formation (dossiers internes, information ouverte, bases de données, réglementation, etc.), les mettre en forme en vue de préparer un document synthétique (présentation, note, rapport, voire acte juridique, etc.), les produire et les diffuser sur des supports numériques (textes, tableaux, diaporamas, vidéos, bibliographies, etc.) ».

La mise en place d'un cadre national des formations avec l'arrêté du 22 janvier 2014 devrait conduire à une mise à jour prochaine de ces référentiels.

### **1.4. La situation vue à travers les données statistiques et les enquêtes**

#### ***1.4.1. Les données statistiques***

L'enquête statistique annuelle auprès des SCD et des bibliothèques des grands établissements (ESGBU)<sup>10</sup>, inclut une partie sur la formation à la recherche documentaire prise en charge par les personnels des bibliothèques universitaires : elle permet de mesurer la progression des effectifs concernés au cours des années.

---

<sup>9</sup> La procédure d'accréditation entre en vigueur progressivement en 2014 avec les établissements de la vague E

<sup>10</sup> Les données recueillies ne prennent en compte que celles auxquelles le SCD participe, à l'exclusion de celles assurées par les enseignants-chercheurs

**Tableau 1 Evolution des effectifs d'étudiants formés (données ESGBU)**

	2000	2004	2008	2012
Heures de cours dans les cursus	15 986	21 191	34 681	40 330
Etudiants formés dans les cursus	74 244	108 686	164 777	211 423
Licence		93 512	136 604	172 648
Master		12 657	23 830	31 253
Doctorat		2 517	4 343	7 522
Etudiants formés pour 1 000 étudiants	47	67	102	127 <sup>11</sup>
Heures de formations hors cursus	18 401	13 164	14 881	10 952
Etudiants formés hors cursus	55 210	53 215	64 146	42 556

Comme indiqué dans le tableau, les formations documentaires inscrites dans les cursus ont sensiblement progressé entre 2000 et 2012 (dernière année connue) : **le nombre d'étudiants concernés a quasiment triplé, passant de 74 244 à 211 423**. Si tous les cycles sont concernés par cette évolution, la progression est plus nette pour le Doctorat (+ 198 % entre 2004 et 2012) et pour les Master (+ 147 %) que pour les Licence (+ 85%). Le nombre d'heures de formation a suivi la même tendance en augmentant de 15 986 à 40 330.

Quant aux formations hors cursus, les chiffres sont orientés à la baisse, qu'il s'agisse du nombre d'étudiants ou du nombre d'heures de formations.

Toutefois, et en dépit de cette évolution, **le nombre d'étudiants concernés reste relativement faible : moins de 13 % de la population étudiante bénéficierait d'une formation documentaire intégrée dans un cursus**.

Si ce chiffre est une moyenne, on constate de fortes différences entre les établissements, certains assurant la formation de plus de 40 % de leurs effectifs et d'autres, moins de 5 %.

---

<sup>11</sup> Sous réserve

**Tableau 2 Pourcentage d'étudiants formés (données ESGBU 2012)**

<b>Plus de 40 % des étudiants formés dans les cursus</b>	<b>Entre 30 et 40 %</b>	<b>Entre 25 et 30 %</b>	<b>Moins de 10 %</b>	<b>Moins de 5 %</b>
3 établissements	7 établissements	8 établissements	20 établissements	8 établissements
Mulhouse, Nîmes, Toulouse INSA	Avignon, Bordeaux 3, Lyon INSA, Nouvelle Calédonie, Orléans, Polynésie, Rennes 2	Besançon, Bretagne Sud, Compiègne, Lille 2, Mame, Troyes, Valenciennes, Grenoble 2/3		

Parmi les 18 établissements formant plus de 25 % de leurs effectifs :

- La plupart sont des établissements à petit effectif : 7 ont moins de 4 000 étudiants, 4 autres ont entre 5 et 10 000 étudiants,
- Un tiers est représenté par des établissements à vocation professionnalisante, parmi lesquels 2 INSA et 2 universités de technologie.

Ces deux types d'établissements seraient donc plus enclins à organiser des formations documentaires et à considérer que celles-ci peuvent avoir des effets favorables sur la réussite de leurs étudiants et leur insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

Ce que semble confirmer la répartition des établissements par dominante disciplinaire : ce sont dans les petits établissements, pluridisciplinaires, que les étudiants formés sont les plus nombreux ainsi que dans les établissements à dominante LSH, loin devant ceux à dominante scientifique et médical ou juridique.



**Tableau 3 Pourcentage d'étudiants formés : répartition par dominantes disciplinaires  
(données ESGBU 2012)**

Bibliothèques	Etudiants formés dans les cursus (moyenne)	Total étudiants formés (moyenne)
Grandes pluridisciplinaires (+ 12 000)	12,2 %	15,1 %
Petites pluridisciplinaires (- 12 000)	19,5%	22,9%
Dominante Sciences, Technique, Médecine	12,3%	14,6%
Dominante Lettres, Sciences humaines	19,7%	22,3%
Dominante Droit, Sciences économiques	11,2%	14,2%

#### **1.4.2. Les enquêtes**

Au cours des 15 dernières années, plusieurs enquêtes ont été menées pour tenter de mieux appréhender la situation : une enquête a été réalisée en 1997/1998 par l'Essib à l'initiative du ministère, deux autres ont été prises en charge par l'ADBU, une première en 2005<sup>12</sup> et une autre en 2013.

**La commission « Pédagogie et documentation » de l'ADBU** a conduit une enquête en 2013 auprès des adhérents de l'association sur leurs pratiques en matière de formation des usagers<sup>13</sup>. L'enquête menée du 17 juin au 30 juillet 2013 a recueilli 80 réponses pour 64 bibliothèques : 51 SCD, 10 bibliothèques d'écoles, 3 grands établissements (BNU, BULAC, INHA).

*Deux éléments caractérisent la problématique : les formations ne trouvent pas systématiquement place dans les enseignements, quand bien même les bibliothèques multiplient les initiatives, d'autre part, il n'existe pas entre elles une coopération ou coordination nationale qui permettrait leur développement.*

- **Relevés de formateurs, « entre permanences et évolutions »**
  - Il apparaît que pour la quasi-totalité des répondants **la formation documentaire est une priorité de la bibliothèque** ; en revanche elle ne l'est, selon les bibliothécaires, que pour moins de la moitié des universités ou établissements où ils travaillent.

<sup>12</sup><http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21314-enquete-sur-la-formation-a-la-methodologie-documentaire.pdf>  
<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0024-003>

<sup>13</sup> *Enquête formation des usagers*, Commission Pédagogie et documentation, ADBU, 2014 <http://adbu.fr/wp-content/uploads/2014/11/Enqu%C3%AAte-comp1%C3%A8te-Version-3novembre.pdf>

- Les bibliothèques privilégient les séances de **travaux dirigés** (TD) ou de **travaux pratiques** (TP), les **ateliers** au choix, dans une moindre mesure ceux organisés à la demande des usagers.
- La formation documentaire est fréquemment **intégrée** dans un enseignement disciplinaire, le Certificat Informatique et Internet (C2i) et la Méthodologie du travail universitaire (MTU) sont, à part égale, les deux autres dispositifs principaux.
- Le modèle pédagogique prédominant reste celui de **l'exposé théorique et des exercices pratiques en présentiel**. Les pédagogies actives, l'expérimentation sont encore marginales. L'innovation est présente, depuis plusieurs années, en lien avec les environnements numériques de travail (ENT), les plates-formes pédagogiques (Moodle, Claroline) ; elle l'est encore, ponctuellement, dans les jeux à l'occasion des visites, et, de manière déterminante, dans **les interventions conjointes avec les enseignants-chercheurs**.
- Les formations sont assurées par des **personnels de bibliothèques de catégorie A et B**, très majoritairement, mais la participation de personnels de la catégorie **C** est mentionnée ; des étudiants, des vacataires, des enseignants sont également cités.
- Si un intérêt est noté pour les *MOOCs*<sup>14</sup>, la formation en ligne et la pédagogie numérique, c'est, à la date de l'enquête, **le renforcement voire le maintien des dispositifs existants** qui l'emporte : la prise en compte du numérique interactif, au même titre que la pédagogie « active » est l'objet d'un réel intérêt et d'**une attente d'information** sur le sujet.
- **Le nombre très important d'étudiants** qu'il conviendrait de former, les contraintes liées au fonctionnement de la bibliothèque sont des freins, comme l'insuffisance signalée de moyens financiers ; **la formation documentaire est absente des axes stratégiques des établissements et peine à trouver une place dans les maquettes de formation**. La motivation des personnels, les années d'expérience, les collaborations acquises constituent des points forts. Les services de pédagogie et d'innovation qui voient le jour, les services informatiques qui accompagnent les bibliothèques et, surtout, **le soutien des équipes de direction** sont des atouts essentiels de la formation documentaire.

**Les bibliothèques déploient de réels efforts pour mettre en place des formations documentaires qui restent fragiles, traditionnelles et dépendantes de relations entre un petit nombre d'enseignants et de bibliothécaires, et manquent encore d'unité en termes de pédagogie, au niveau national.**

---

<sup>14</sup> MOOC, *Massive Online Open Course*, cours massif en ligne et ouvert à tous.

## ▪ Les initiatives, la coopération

- à **Aix-Marseille** : des formations nomades dans les laboratoires, à l'intention des enseignants-chercheurs et des doctorants (archives ouvertes et bibliométrie, gestion de la bibliographie, veille sur un sujet de recherche, identité numérique et réseaux sociaux scientifiques),
- à l'**Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)** : des boîtiers de réponse, une application pour Smartphone (Socrative), des *Serious Games*,
- à **Lille 2** : une pédagogie active pour les primo-arrivants, des situations – problèmes à résoudre, un C2i scénarisé, en coordination avec l'URFIST de Paris une étude de cas pratiques sur la stratégie de publication en droit, bio-santé, SHS,
- à l'**Université de technologie de Troyes**, l'outil *WebConference*, l'usage de boîtiers dans les amphithéâtres.

Les bibliothèques coopèrent avec de nombreux services de leur établissement, au premier chef les écoles doctorales, les secrétariats des composantes, les services informatiques mais, trop faiblement, avec les services de pédagogie ou de formation continue. Quant à **la coopération entre les établissements, si elle se développe, elle s'inscrit dans le périmètre des PRES et vise, comme les URFIST, les doctorants ou les enseignants-chercheurs**. L'ADBU regrette que la formation à la documentation ne bénéficie d'aucune démarche au niveau national qui favoriserait son développement.

## 1.5. Les spécificités des formations documentaires

Les formations documentaires s'adaptent aux besoins des étudiants, au fur et à mesure de leur progression dans le cursus et de leur spécialisation : en première année, elles se limitent à une présentation générale des collections et des services de la bibliothèque, puis progressivement jusqu'au second cycle, elles se spécialisent autour de la découverte des ressources adaptées à la discipline et se concentrent sur les questions bibliographiques qui deviennent cruciales lors de la rédaction du mémoire, enfin les formations évoluent, pour les doctorants, vers des questions pratiques liées à la préparation de la thèse et des problèmes plus généraux sur l'édition scientifique.

### 1.5.1. Des formations dans les cursus à chaque niveau

#### - Licence 1<sup>ère</sup> année

Diverses formules sont en vigueur, variables selon les établissements et au sein des établissements selon les composantes ; elles peuvent aussi évoluer dans le temps :

- une formation longue de 6 à 10 heures (un cours magistral suivi de TD) constitue une unité d'enseignement transversale (Lyon 1 sciences, Lyon 2 entre 2007 et 2010), ou bien est inscrite dans le C2i ou la MTU,

- une formation plus réduite (1 h 30 ou 2 heures), est dispensée au cours de la semaine d'intégration réservée aux primo-entrants (Lyon 2 depuis 2011), durant le stage C2i de pré-rentree (Lyon 3), dans le cadre du projet professionnel personnel (La Rochelle).

Quel que soit le dispositif retenu, il apparaît que :

- Le nombre d'étudiants concernés est tel que le SCD doit souvent faire appel à des formateurs extérieurs (étudiants avancés, doctorants, documentalistes de lycée) qui n'ont pas nécessairement une connaissance approfondie des services de la bibliothèque,
- Les formations sont souvent concentrées sur le 1<sup>er</sup> semestre. Cela est fâcheux car, hormis les problèmes logistiques inhérents à cette concentration, les étudiants n'ont pas encore de besoins documentaires clairement exprimés,

**Plusieurs des SCD visités s'interrogent sur les contours des formations à dispenser aux étudiants de première année de licence et sont actuellement à la recherche de nouvelles formules.**

- **Licence 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, Master**

Très variables en durée (entre 2 et 10 heures), les formations sont en lien étroit avec les sujets enseignés car organisés à la demande des enseignants. Malgré cela, elles ne sont pas nécessairement intégrées dans les cursus.

De trop nombreux étudiants échappent à ces formations et peuvent, de ce fait, se trouver en difficulté au moment de la rédaction de leur mémoire.

**Rares sont les établissements à organiser un cursus progressif sur les 3 années de licence, qui semble pourtant être la meilleure des solutions.** C'est le cas à l'Université de Haute-Alsace où un apprentissage progressif, sous forme de travaux pratiques (TP), est organisé au cours des 3 années de licence avec 2 TP en L1 (visite de la bibliothèque et découverte du portail et du catalogue), 1 TP en L2 (évaluation de l'information trouvée sur internet), tous soumis à évaluation, 1 ou 2 TP en L3 (méthodologie et présentation des principales ressources disponibles) non obligatoires et organisés à la demande ; dans cette université, le SCD intervient également dans les IUT ( chaque étudiant bénéficie d'une formation de 2 h 30) et les écoles à raison de 9 h. Au niveau master, la formation est spécifique à chaque filière.

### **Doctorat**

Les formations à destination des doctorants sont généralement organisées avec l'appui des écoles doctorales ; elles sont assez souvent prises en charge par les URFIST (comme en Haute-Alsace ou à Lyon 1) même si l'implication des SCD semble être de plus en plus grande.

A Lyon, les équipes des SCD des universités Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne et de l'ENS collaborent depuis 2009 pour organiser, à la demande des écoles doctorales, et assurer une formation à l'adresse des doctorants de SHS, *Isidoct*<sup>15</sup> :

- un module long d'une vingtaine d'heures est ainsi proposé, depuis 2010, aux étudiants des écoles doctorales de sciences sociales (ED 483), de lettres, langues, linguistique, arts (ED 484), d'éducation, psychologie, information et communication (ED 485) ;
- un module plus court (10 /15 heures) a été ouvert, à compter de la rentrée 2011, aux étudiants des écoles doctorales de philosophie (ED 487), sciences économiques et gestion (ED 486), droit (ED 492).

Le contenu s'adapte aux demandes des étudiants et évolue chaque année, en fonction des évaluations conduites auprès des doctorants ou des bilans effectuées avec les écoles doctorales. Tous, formés et formateurs, se montrent actuellement satisfaits du dispositif qui fait appel aux compétences et aux ressources des divers SCD, conformément à la carte documentaire définie il y a une quinzaine d'années sur le site lyonnais.

- **Dans les écoles d'ingénieurs**

Les écoles ont été les premiers établissements à mettre en place des formations à la recherche documentaire. Tous les étudiants bénéficient au cours de leur cursus de ce type de formation.

• l'INSA de Lyon

La formation dispensée par l'INSA, qui recrute la plupart de ses étudiants au niveau Bac et les forme durant 5 années, est une formation pluri-compétences intégrant science, technologie, art, culture, management. Le sport, les humanités, la documentation font partie des compétences transversales que les futurs ingénieurs doivent acquérir pour être autonomes et s'intégrer plus aisément dans leur futur environnement professionnel ; elles apparaissent clairement dans les parcours pédagogiques.

Le SCD est chargé d'assurer la formation à la maîtrise de l'information **de tous les étudiants**, de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année, dans le cadre **d'apprentissages progressifs** (2 000 étudiants/an) :

- en 1<sup>er</sup> cycle, découverte de l'environnement documentaire, appropriation des outils, initiation à la méthodologie de recherche, évaluation de l'information le cadre du C2i, (à raison de 4 heures de TD dans 34 *group class*, suivies d'une 1 heure d'évaluation) ;
- en 2<sup>ème</sup> cycle, recherche bibliographique sur un brevet ou un sujet proposé par une entreprise, dans le cadre des projets collectifs : les 4 heures de cours ou TD se prolongent par une phase de tutorat. Les compétences informationnelles font l'objet d'un suivi en cours de projet avec remise d'un rapport exposant la démarche de

---

<sup>15</sup> <http://www.univ-lyon2.fr/doc/isidoc-t-formations-pour-les-doctorants-437070.kjsp>

recherche d'information puis d'une validation finale avec intégration d'une note dans la note générale du projet.

Ces séances d'évaluation mobilisent fortement les personnels de la bibliothèque : membres des équipes pédagogiques, ils participent aux différentes étapes du projet et aux soutenances finales.

La documentation tient une place plus grande encore dans la formation des étudiants de la filière Formation Active en Sciences (FAS), issus des baccalauréats technologiques. Ceux-ci bénéficient d'une formation documentaire de 45 heures en 1<sup>ère</sup> année et de 20 heures en 2<sup>ème</sup> année.

*« Dans cette filière, une pédagogie novatrice est développée qui amène l'élève, de l'expérimental à la résolution de problèmes, du concret à l'abstrait, par une démarche d'analyse de situations-problèmes accompagnée d'apprentissage, à divers modes d'appropriation des connaissances. Cette pédagogie privilégie les ateliers interdisciplinaires, le travail en autonomie et fait une large place aux TICE (Technologies de l'information et de la Communication appliquées à l'Enseignement) ».*<sup>16</sup>

Tous les cours dispensés par le SCD sont disponibles sur la plate-forme pédagogique Moodle.

- L'Ecole centrale de Lyon

Ecole d'ingénieurs généraliste, l'Ecole centrale recrute ses étudiants à la sortie des classes préparatoires. La formation dure 3 ans.

La documentation est présente sur l'ensemble du parcours des étudiants : de manière systématique en 1<sup>ère</sup> année (à raison de 2 heures pour un cours sur la recherche et la gestion de l'information) et en seconde année, lors du projet d'études (2 heures) mais aussi à l'occasion du projet d'application (2 X 2 heures). En 3<sup>ème</sup> année, elle est intégrée à un module plus large sur l'informatique et porte sur les dispositifs de veille.

Le SCD intervient aussi dans le cadre de certains masters (programme IDEA notamment) et à la demande des doctorants.

### 1.5.2. Des formations évolutives

Comme nous venons de le voir, si la présence de formations documentaires dans les cursus est bien établie dans les écoles, elle est beaucoup moins assurée à l'université : elle est loin d'être généralisée et le temps qui lui est réservé est très variable ; la mise en oeuvre de ces formations est souvent le résultat d'une longue négociation ou d'une relation rapprochée entre les personnels du SCD et un enseignant ou un directeur d'UFR. **Plus que la discipline, c'est sans aucun doute l'intégration du SCD dans l'établissement ou la composante, les**

---

<sup>16</sup> <http://www.insa-lyon.fr/fr/formation/premier-cycle/formation-active-en-sciences/formation-active-en-sciences-fas>

**relations que ses personnels peuvent entretenir avec les équipes pédagogiques qui important.**

Par ailleurs, rien n'est jamais totalement acquis. Les dispositifs mis en place peuvent évoluer au gré des réformes, en raison bien souvent des contraintes horaires fortes qui s'imposent à chaque parcours : cela a été le cas à Lyon 2, où la formation de 10 heures, intégrée dans une UE TICE, qui concernait tous les étudiants de L1 entre 2007 et 2010, a été abandonnée à compter de la rentrée 2011 et remplacée par une présentation générale de 2 heures au cours de la semaine d'intégration.

#### *1.5.3. Des formations hors cursus*

C'est pourquoi la plupart des SCD ont été conduits à mettre en place des formules plus souples, sous forme de visites et d'ateliers, programmés tout au long de l'année, dans les locaux de la bibliothèque, accessibles à tous sur inscription (42 556 étudiants concernés, 10 952 heures de formation d'après les données ESGBU 2012). Dans ce cadre, la bibliothèque peut présenter à des petits groupes d'étudiants les différentes ressources acquises ou apprendre à évaluer celles disponibles gratuitement sur le web, faire découvrir les outils utiles à la gestion de l'information (présentation d'une bibliographie, recours à un logiciel de gestion de références bibliographiques), sensibiliser les étudiants aux questions de droit d'auteur et de plagiat : les étudiants sont invités à faire eux-mêmes les exercices, guidés dans leur démarche par le bibliothécaire.

#### *1.5.4. Des formations qui concernent aussi les enseignants-chercheurs*

Les formations documentaires peuvent également concerner les enseignants-chercheurs ou les personnels ITRF en poste au sein des laboratoires et dans les équipes de recherche. Les séances, individuelles ou en petits groupes, sont modulables en contenus et en durée, en fonction des besoins exprimés par les demandeurs.

Le SCD de Lyon 2 (mais des initiatives similaires existent à Aix Marseille, Rennes 2, etc) a mis en place depuis peu des séances de ce type, intégrées au programme des formations proposées par l'université à ces personnels : le bibliothécaire se déplace dans le bureau ou le laboratoire de l'enseignant pour présenter une ressource spécialisée, former à l'utilisation d'un outil de gestion de références bibliographiques, fournir des éléments de réponses aux interrogations sur les archives ouvertes, le droit d'auteur, la bibliométrie, etc.

Dans d'autres établissements, c'est l'URFIST qui assure ces formations.

### **1.6. Les bibliothécaires, maîtres d'œuvre de la méthodologie documentaire**

Les personnels des SCD et des bibliothèques universitaires organisent, coordonnent et bien souvent assurent la plupart des formations documentaires, d'autres sont prises en charge directement par les enseignants mais celles-ci sont des initiatives individuelles, qui restent méconnues des bibliothécaires.

**La mission de formation des utilisateurs apparaît explicitement dans le statut des personnels de la filière bibliothèque, de catégorie A (conservateurs<sup>17</sup>, bibliothécaires<sup>18</sup>) et B (bibliothécaires-assistants spécialisés de classe exceptionnelle et de classe supérieure<sup>19</sup>); mais ces derniers ont souvent du mal à être reconnus comme des formateurs au sein des établissements d'enseignement supérieur et à être intégrés au sein des équipes pédagogiques.**

#### *1.6.1. Les bibliothécaires formateurs*

Au sein des SCD, les équipes se sont, au fil du temps, constituées et organisées pour assurer les formations documentaires. Si pour les étudiants de première année de licence, compte tenu des flux à gérer, il est parfois fait appel à des formateurs extérieurs (doctorants, documentalistes des lycées, personnels des bibliothèques associées, etc.), ce sont bien les personnels du SCD (personnels de la filière bibliothèque, de la filière ITRF, PRCE documentation) qui assurent la plupart des formations ultérieures, en liaison plus ou moins étroite avec les enseignants.

Actuellement, le service « Formation des usagers » est présent dans l'organigramme de la majorité des bibliothèques. Il est le plus souvent une composante du service aux publics (Lyon 1, Lyon 3), mais il peut aussi parfois constituer une entité à part entière (c'est le cas à Lyon 2 où il est l'un des 6 départements).

Les personnels affectés à temps plein à cette fonction sont rares (c'est le cas à l'INSA et à Lyon 2). Bien souvent, les responsables y consacrent seulement une part de leur temps ; ils sont secondés par des collègues provenant des divers services, notamment des acquéreurs. A Lyon 1, un responsable assure la coordination et est aidé dans sa mission par deux collègues qui assurent le relai, l'un pour les sciences et l'autre pour la santé ; à Lyon 2, 9 personnes consacrent une partie de leur temps de travail à la formation (4,3 ETP) dont 2 à temps complet ; à Lyon 3 le service s'est étoffé récemment et compte désormais 3 agents ; à l'INSA, l'équipe compte 3 agents de catégorie A (2,3 ETP) dont 2 ont une formation scientifique, indispensable pour guider utilement les étudiants dans leurs travaux de recherche et apprécier la démarche retenue.

**Désormais l'activité de formation est de plus en plus présente dans les fiches de poste et cette mission est considérée comme valorisante pour la plupart des personnels.**

Toutefois c'est une activité exigeante, qui impose une veille continue **et réclame des connaissances scientifiques mais surtout des savoir-faire pédagogiques**, voire linguistiques. Les relations avec les enseignants et les UFR et bien sûr la préparation des cours nécessitent de longues heures de travail. Tous les personnels ne sont pas disposés à

---

<sup>17</sup> Décret 92-26, article 3 « ils peuvent participer à la formation des professionnels et du public dans les domaines des bibliothèques et de la documentation, ainsi qu'à l'information scientifique et technique en ces mêmes domaines »

<sup>18</sup> Décret 92-29, article 2 « ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés »

<sup>19</sup> Décret 2011-1140, article 3 « ils participent à l'accueil des utilisateurs, à leur formation et à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence »



s'investir dans cette tâche et, bien souvent, seuls les agents volontaires prennent part au dispositif.

### 1.6.2. *Présentiel ou distanciel*

Le présentiel est la formule la plus courante : si les formations sont assurées en amphithéâtre ou dans une salle de cours lorsque le groupe d'étudiants est important, le plus souvent elles sont dispensées dans des salles informatiques, sous forme de travaux pratiques. Le groupe, limité à une vingtaine d'étudiants, peut ainsi accéder aisément au portail documentaire et faire les recherches, sous la direction du/des formateurs car il n'est pas rare que le cours soit assuré par un binôme. Le cours a été préparé en amont, souvent de manière collective ; il est parfois mis à la disposition des étudiants sur la plate-forme pédagogique.

De nombreux tutoriels (guides, quizz d'autoévaluation), accessibles sur le portail documentaire, complètent ces formations et offrent la possibilité aux étudiants de poursuivre leur apprentissage après le cours. Beaucoup sont inspirés d'Infosphère<sup>20</sup>, développé par l'université du Québec à Montréal dans les années 2000.

Plus récemment des parcours complets d'auto-formation, plus ambitieux, ont été élaborés par quelques SCD, afin de permettre aux étudiants de se former à leur guise et de progresser pas à pas au gré de leurs besoins : *Arbradoc* à Paris 8<sup>21</sup>, *Accrodoc*<sup>22</sup> à Lyon 2.

*Arbradoc*, élaboré dans le cadre du plan réussite en licence, a été mis en service en janvier 2012 : il offre deux parcours (fléché, libre) avec tutoriels et exercices, conçus conjointement par des bibliothécaires et des enseignants, mais aussi des outils de recherche (liens vers catalogues, bases de données, moteurs de recherche, etc) ainsi que divers points d'information sur la culture numérique (outils de veille, web collaboratif, etc). Présenté aux étudiants lors des séances de formation documentaire, il connaît un succès grandissant (8 119 visites en 2012, 9 316 en 2013) mais pourrait sans doute être encore davantage exploité.

*Accrodoc*, ouvert depuis mars 2013, en libre-accès sur le web, offre actuellement un double parcours : par niveau et par objectif (rechercher, diffuser, évaluer, etc) ; un troisième parcours, disciplinaire, encore à l'état de projet, exige une collaboration étroite entre bibliothécaires et enseignants. Tous les contenus sont consultables sur la plate-forme pédagogique de l'université.

## 1.7. **Un constat : des étudiants connectés mais malhabiles**

Les étudiants ne semblent guère familiarisés aux nouvelles techniques de recherche, jugées complexes, voire décourageantes ; ils révèlent un comportement de *consommateurs* et sont parfois critiques vis-à-vis des ENT ou des bureaux virtuels dont les choix techniques ne sont pas pérennes et les interfaces changeantes. Ils préfèrent utiliser leurs propres outils de partage (messagerie, réseaux sociaux), hors des portails institutionnels, et communiquent entre eux ou avec les enseignants, de manière trop rare avec les bibliothécaires.

---

<sup>20</sup> <http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/>

<sup>21</sup> <http://arbradoc.bu.univ-paris8.fr/>

<sup>22</sup> <http://scdaskal.univ-lyon2.fr/accrodoc/>

Les étudiants sous-estiment l'offre documentaire que les bibliothèques proposent en matière de ressources électroniques, ainsi que les ressources gratuites de qualité sur l'Internet.

La méconnaissance des outils peut également engendrer une défiance chez certains enseignants ; ceux-ci sont considérés par les étudiants comme les premiers prescripteurs en matière de documentation, mais tous les enseignants ne prescrivent pas, quelques-uns pouvant éprouver des difficultés à naviguer parmi les différents outils et ressources documentaires de l'université.

**Ces constats sont marqués toutefois d'un caractère de généralité** et les études approfondies réalisées en 2012 par l'Enssib et l'Institut d'études et de conseil CSA, dans la cadre d'une collaboration entre le MESR, le Syndicat national de l'édition (SNE) et l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur, ont permis de les enrichir sur des points spécifiques concernant les pratiques des étudiants et des enseignants du cycle licence <sup>23</sup>.

S'il s'avère que les étudiants et les enseignants sont particulièrement équipés et consommateurs d'internet, **les étudiants du cycle de licence**, plus que leurs enseignants, gardent un fort attachement aux **documents papier** (polycopiés et manuels de cours), les **ressources de l'ENT** étant les seules jugées adaptées, avant celles de la BU ou du SCD, les vidéos et les podcasts universitaires figurant au dernier rang des ressources dans l'enquête. Les étudiants attribuent au format numérique des atouts indéniables en termes de recherche d'information, de facilité d'accès et d'amélioration de la qualité des cours mais sont moins convaincus sur la question de l'attention portée en cours et de la facilitation de l'apprentissage. Les **moteurs de recherche** sont d'un usage incontournable de même que l'encyclopédie en ligne **Wikipedia** ou les **7 Universités numériques thématiques (UNT)**<sup>24</sup>, qui soutiennent un ensemble de ressources pédagogiques numériques reconnues, loin devant les réseaux sociaux inadaptés à l'usage pédagogique.

Dans leur grande majorité, les **enseignants** considèrent que les ressources numériques leur permettent de préparer leurs cours plus facilement et, au final, d'améliorer la qualité de leurs enseignements.

Une étude complémentaire réalisée par le CSA a élargi le spectre en interrogeant des enseignants en cycle de licence, des personnels des TICE, chargés de la formation des utilisateurs, et des personnels des SCD. Pour tous les enseignants, **les ressources numériques doivent contribuer pleinement à la réussite du parcours en cycle de licence** : tous insistent sur le fait que le cours en ligne ne remplace pas le cours en présentiel, mais **la relation avec l'étudiant évolue vers une forme de communication plus individualisée et plus régulière**. Dans les matières scientifiques les outils numériques permettent progressivement **la scénarisation des cours** et constituent un moyen efficace de captation de l'attention. Les personnels en charge des TICE sont plus sensibles à **l'autonomisation et la diversification des ressources pédagogiques**, en termes de formats et de contenus numériques : cours et TD, plans, exercices et corrections d'exercices consultables en ligne mais aussi séminaires et colloques en *podcasting*, audio/vidéo, ou applications spécifiques.

---

<sup>23</sup> <http://www.enssib.fr/recherche/observatoire-numerique>

<sup>24</sup> <http://www.france-universite-numerique.fr/ressources-et-initiatives.html>

Les étudiants ont du mal à appréhender le « *corpus complexe* » que constituent les ressources numériques, et à tisser des liens entre les documents qui leur sont soumis. Il s'agit de les aider à construire cette compréhension avec ce que cela suppose de régularité, d'entraînement. **Les bibliothèques sont le plus souvent reconnues pour la qualité et la pertinence des documents auxquels elles donnent accès, que ceux-ci soient imprimés ou numériques, elles ont à s'engager plus résolument dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies pédagogiques qui aideront les étudiants à accéder à l'information numérique.**

## 2. La formation documentaire : un enjeu pour la réussite des étudiants

Aujourd'hui l'évolution rapide des technologies et des usages numériques, comme celle des contenus, des modalités de travail et de transmission conduit à intensifier le soutien des services documentaires à la formation et à la pédagogie. L'action des SCD poursuit en matière de formation deux objectifs principaux : la mise à disposition d'outils et de contenus diversifiés et adaptés, l'accès facilité aux formations documentaires d'un public demandant plus d'accompagnement.

### 2.1. Quels référentiels de compétences, pour quelles attentes ?

Tandis que des référentiels de compétences définissant les objectifs de formation en termes d'acquis d'apprentissage étaient en préparation pour la licence conformément aux termes de l'arrêté du 1er août 2011, il a paru souhaitable à l'association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) de proposer un référentiel propre aux compétences informationnelles.

L'ADBU a publié en 2012 un *Référentiel de compétences informationnelles*<sup>25</sup>, qui s'appuie sur la comparaison de plusieurs publications émanant d'institutions étrangères (Australie, Etats-Unis, Québec) ou française. L'ambition était de prendre en charge l'ensemble des compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, de celles qui relèvent du cognitif (lecture rapide etc.) à celles qui proviennent de l'apprentissage documentaire (connaissance des sources et outils par exemple) ; c'est l'« *Australian and New Zealand Information Literacy Framework* »<sup>26</sup> qui a été finalement adapté aux objectifs du projet de l'association.

Trois grandes parties donnent les principes, cernent les compétences, précisent les résultats attendus. Le moindre intérêt du manuel, susceptible d'intéresser l'enseignant comme le bibliothécaire, n'est pas de rappeler que **la compréhension des principes** (définir le besoin, accéder à l'information, communiquer, évaluer l'information obtenue), **si elle est progressive, voire itérative, n'est en rien linéaire : chaque compétence pouvant trouver place au long d'un cycle de formation ou constituer une action de formation en soi. Un point important est encore, s'agissant des effets de la formation, de privilégier les mises en situation, les besoins réels des étudiants, en sorte que des capacités nouvelles émergent :**

- caractérisation du besoin d'information, discrimination des sources d'information, mise en perspective et exploitation des sources consultées ;

---

<sup>25</sup> *Référentiel de compétences informationnelles pour réussir son parcours de formation dans les établissements d'enseignement supérieur*, ADBU, 2012. <http://adbu.fr/publicationsrapports/referentiel-des-competences/>

<sup>26</sup> <http://www.library.unisa.edu.au/learn/infolit/infolit-2nd-edition.pdf>

- identification des services et personnes ressources, sélection des outils de recherche adaptés, formulation de la question ;
- enfin, évaluation critique de la démarche suivie et des résultats obtenus, et communication à partir des résultats obtenus.

Une dernière section du *Référentiel*, la plus concrète pour les formateurs, présente des exemples ou expériences pédagogiques vécues auprès d'étudiants en 1<sup>ère</sup> année de licence de sciences (le repérage des manuels complétant les cours), dans le cadre d'une filière de Formation active en sciences (FAS) en école d'ingénieur (la recherche d'information pour la conduite d'un projet), pour des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence en droit (l'utilisation d'ouvrages imprimés et numériques), pour l'accueil des primo-entrants d'un IEP (la définition d'un sujet et l'exploitation de ressources libres ou payantes), ou l'accueil d'étudiants étrangers intégrant des cursus en ingénierie ou des Masters.

Plus largement, la méthodologie ainsi élaborée rencontre les attentes du Processus de Bologne en ce qui concerne les qualifications des étudiants, à l'issue du cycle de Licence (L) :

- des connaissances et **un niveau de compréhension dans un domaine d'étude, se basant sur une documentation avancée (manuels, ouvrages) et intégrant des éléments tirés de publications scientifiques (revues, articles),**
- des capacités d'utilisation des connaissances, et une aptitude à développer des arguments et des solutions à des problématiques,
- **des capacités à collecter et interpréter des données pertinentes,** en vue d'intégrer une réflexion et un avis sur des problématiques larges,
- **une capacité à communiquer des informations,** des idées, des problèmes et des solutions,
- des stratégies d'apprentissage indispensables pour poursuivre des études avec autonomie.

## 2.2. Une nécessité : diversifier les approches

### 2.2.1. *Des dispositifs de formation renouvelés*

#### ▪ Un exemple d'« apprentissage hybride » : rôle de la bibliothèque

En 2011, la bibliothèque de l'université McMaster (Hamilton, Ontario) a coordonné l'élaboration d'un modèle d'apprentissage hybride, dans le cadre d'un enseignement de sciences sociales en 1<sup>ère</sup> année, pour remplacer à la fois l'enseignement de la géographie et l'acquisition de compétences en recherche documentaire. **L'enseignement traditionnel a été remplacé par deux modules interactifs (diapositives, éléments multimédias, interrogations et animations interactives, espace où prendre des notes), accessibles en ligne « jour et nuit » par les étudiants, complétés par des activités en présentiel.** Les

motifs de ce programme étaient liés à des contraintes budgétaires touchant les personnels enseignants et bibliothécaires, au besoin également d'une plus forte implication de la bibliothèque.

L'enquête a révélé que l'accès en amont aux ressources permettait aux étudiants d'utiliser le temps dévolu à la classe avec plus de souplesse : 80% des étudiants ont indiqué avoir utilisé les modules à plusieurs reprises et au moment où cela leur convenait, à partir de leur ordinateur personnel. L'enseignement hybride n'a pas eu d'effet significatif sur les notes, en revanche les étudiants ont très majoritairement fait valoir une incidence positive sur leur manière d'apprendre et d'utiliser des compétences de recherche documentaire.

**L'équipe du projet à l'université était constituée de membres du personnel de la bibliothèque, du personnel enseignant, du personnel des services pédagogiques et d'un groupe d'évaluation ; un soutien technique était assuré par le *McMaster Centre for Leadership in Learning*. Cette collaboration s'est traduite par un plus grand rôle de la bibliothèque, incluant l'intégration de ses ressources aux cursus de formation, la collaboration avec les services de TICE afin de créer des tutoriels en ligne.** Au titre des « points faibles », on notera le temps nécessaire à l'élaboration des modules, et des points forts, la réalisation du travail de base par les étudiants, la plus grande disponibilité des enseignants en classe pour répondre aux questions, éclairer les aspects complexes.

L'Université McMaster est connue pour ses méthodes d'enseignement innovantes et pour « *le modèle McMaster* », c'est-à-dire une méthode d'apprentissage interdisciplinaire par résolution de problèmes axée sur les étudiants (c'est-à-dire, *ce que l'étudiant sait, comprend et est capable de réaliser*). Conformément à leur culture, les responsables canadiens s'appuient sur une conception de l'apprentissage qui doit beaucoup au point de vue des sciences cognitives, ce dernier n'étant guère partagé par les enseignants français. Il convient de s'en tenir ici à ce qui est le plus notable, et transposable à la situation française, soit la capacité des bibliothèques à :

- faciliter de manière continue l'accès aux ressources,
- concevoir et mettre en place des services innovants,
- montrer l'utilité de leur action, en ce qui concerne la réussite des étudiants,
- *porter une attention prioritaire à la demande de l'utilisateur,*
- accroître résolument la mutualisation des ressources, la collaboration des personnes, l'intégration du numérique.

Le quatrième « virage » des bibliothèques, celui du guidage des actions par la demande, peut toutefois susciter l'interrogation sur ses effets à long terme : **la demande/le besoin de l'étudiant est le levier de la démarche pédagogique, mais il reste un travail à mener pour savoir comment réellement s'en saisir. C'est en effet la qualité des services et des ressources qui fait croître la demande, et non pas l'inverse.**

## ▪ Enseignant et bibliothécaire, co-acteurs de la formation

La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) offre un exemple intéressant à plusieurs titres. Depuis une dizaine d'années, elle développe ses actions de formation pour une meilleure appropriation et utilisation de ses collections, et l'année 2014 marque un nouveau tournant : outre le *cartable numérique*, destiné aux élèves du secondaire, et développé en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine et le MOOC réalisé avec le département d'histoire de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND), **la bibliothèque a assuré elle-même un cours** pour les étudiants de deux Masters d'histoire de l'université Paris 1 .

Depuis la rentrée elle prend en charge deux nouveaux cours, l'un destiné aux étudiants de troisième année, l'autre proposé aux étudiants de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE), dès la première année de licence. Elle pilotera au dernier semestre de L3 le cours « Histoire de l'Europe à travers les sources de la BDIC ». Bénéficiaire d'une longue expérience, la BDIC s'inscrit dans les nouveaux enjeux de la formation pour les bibliothèques : continuum du secondaire au supérieur, alliance du virtuel et du présentiel, soutien des corpus conservés, **contribution, ou mieux implication directe des personnels dans l'enseignement et la conduite de projets pédagogiques. La bibliothèque devient un acteur à part entière de la formation des étudiants**<sup>27</sup>.

La fonction d'enseignant et celle de bibliothécaire ont changé depuis longtemps et changeront encore à l'avenir, les caractères fondamentaux de ces deux métiers ne seront pas éliminés pour autant. **Toute la question est désormais de savoir si l'enseignant et le bibliothécaire-formateur pourront trouver de nouvelles manières d'être avec l'étudiant.**

### 2.2.2. Une présence en ligne plus affirmée

**Les ENT ont été considérés comme stratégiques** pour la réussite en licence. Ils ont permis de faire face à des problèmes d'organisation, de compenser les prises de notes insuffisantes, de disposer d'exercices corrigés. Ils ont été utilisés pour améliorer l'accès aux catalogues et aux ressources documentaires numériques des SCD, puis aux plateformes collaboratives où étaient déposés des plans de cours, des bibliographies, des annales, des vidéos et des podcasts. On note un usage extensif des ENT par les enseignants et donc en conséquence par les étudiants, **non sans lien avec l'offre insuffisante des éditeurs de ressources numériques, pour le cycle de licence.**

**Le développement du numérique, en multipliant les ressources pédagogiques,** a suscité l'intérêt des SCD et sollicité les compétences de leurs personnels en matière de signalement. Sur un terrain qui semblait réservé aux TICE ou aux services multimedia, des groupes de travail mixtes ont mis en place des dispositifs de « moissonnage » et organisé les circuits de référencement des ressources. L'adoption d'un format recommandé de description des ressources, la mise à disposition d'applications permettant de les valoriser par une indexation, de rendre accessibles les ressources dans un réseau de portails sont autant d'éléments qui

---

<sup>27</sup> Céline LEBRE, Céline TARDY, *Du présentiel au virtuel, nouveaux enjeux de la formation*, Journal de la BDIC, n° 36, 2014, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine. [http://www.bdic.fr/images/stories/BDIC/journal/BDIC\\_Journal36-WEB2.pdf](http://www.bdic.fr/images/stories/BDIC/journal/BDIC_Journal36-WEB2.pdf)

organisent le partage entre plusieurs établissements (cas des établissements du Nord-Pas-de-Calais, des Pays de la Loire, de l'Université de Lorraine, cas de l'INSA de Lyon...)²⁸. Les étudiants disposent ainsi de nouveaux services leur permettant de trouver des ressources de qualité. Le succès de l'opération tient à la collaboration des principaux acteurs : les producteurs de ressources, les cellules d'ingénierie pédagogique, les SCD, les UNT thématiques (qui mutualisent les contenus pédagogiques au niveau national) ; il tient également à la capacité de confronter les enjeux afférents à la valorisation, l'intégration des ressources et l'interconnexion des outils de signalement.

**Les ressources libres sur internet constituent un gisement** d'une toute autre ampleur, dans l'approche du savoir. Il suffit de rappeler que *Wikipedia* figure dans les premiers sites visités en France et dans le monde, et qu'il constitue l'exemple même d'une ressource libre, c'est-à-dire gratuite pour l'utilisateur final et, d'autre part, auto-publiée, assurant la qualité de ses articles à travers le processus même de leur rédaction. Les institutions de conservation, *archives, musées et bibliothèques* sont, de leur côté, porteuses d'un patrimoine national numérisé ou déjà nativement numérique et soigneusement catalogué ; leur démarche de valorisation se concrétise à travers la mise en place de portails ouvrant notamment vers le patrimoine littéraire et artistique européen²⁹. D'autre part, les *laboratoires et centres de recherche* exploitent collectivement les données patrimoniales, ces activités peuvent orienter une pédagogie documentaire vers des ressources à haute valeur ajoutée. Troisième point d'entrée vers la pédagogie : les études, articles, cours, vidéos et podcasts offerts sur le web, de même que les autres outils élaborés par les services documentaires des centres de recherche, en collaboration avec les chercheurs et les équipes de recherche (concordances, dictionnaires, bibliographies, moteurs de recherche).

Les bibliothèques qui sont attachées à leur fonction de médiation ont sans nul doute à effectuer ce travail d'interface et de canalisation d'une documentation libre et éparse, quitte à devenir, à leur tour, **productrices de contenus éditoriaux**, comme en témoignent de grandes bibliothèques numériques ou certains blogs de bibliothèques disponibles sur les « carnets d'hypothèse »³⁰.

Les publications de la Bibliothèque nationale de France (BnF) créent, au premier chef, des conditions de collaboration fructueuse entre les acteurs de la recherche et ceux de la documentation, au bénéfice d'une pédagogie ouverte qui s'exerce auprès d'un large public étudiant : bases de données, revues, archives ouvertes et carnets de recherche³¹.

### 2.2.3. *Un accompagnement permanent des étudiants*

**Les services de questions-réponses** apparus dans les bibliothèques au cours des années 2000, se sont inspirés des services « *Ask a librarian* » élaborés aux Etats-Unis quelques années plus

---

²⁸ <http://ori-oai-search.insa-lyon.fr/index.html>

²⁹ <http://www.europeana.eu/>, <http://gallica.bnf.fr/>, voir aussi : Catalogue en ligne du patrimoine culturel numérisé <http://www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html>, et bases de données <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Bases-de-donnees>

³⁰ <http://www.numistral.fr/>, <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica.htm>, <http://argonnaute.u-paris10.fr/>, et <http://bulac.hypotheses.org/>, <http://bibulyon.hypotheses.org/>, parmi d'autres.

³¹ [http://www.bnf.fr/fr/la\\_bnf/strategie\\_recherche/a\\_publications\\_scient.html](http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/strategie_recherche/a_publications_scient.html)



tôt. Ils permettent aux usagers (étudiants mais aussi enseignants chercheurs) de poser une question en ligne, par courriel ou à travers une interface spécialisée, et d'obtenir du bibliothécaire spécialiste de la discipline une réponse personnalisée, dans un délai maximal de 48 heures, ou de manière instantanée par *tchat* lorsque des permanences peuvent être organisées. La plupart des bibliothèques universitaires offrent désormais ce service qui leur permet de maintenir un lien continu avec leurs publics. Beaucoup se sont regroupés au sein d'un réseau (le réseau *Ubib*<sup>32</sup>, ouvert en 2006, comprend désormais 17 SCD, *Rue des Facs*, ouvert en 2009, rassemble 27 bibliothèques des universités parisiennes) pour mutualiser ressources et compétences. D'autres ont mis en place des plateformes spécifiques pour mieux mettre en valeur leur spécificité : c'est le cas de Lille 1 qui vient de mettre en ligne un nouveau service *RUBIS* (Renseignement pour l'Université, questions Bibliographiques et Information Scientifique)<sup>33</sup>.

Ces services, régulièrement utilisés par les étudiants, viennent compléter ceux mis en place par les bibliothèques à l'heure du tout en ligne. Ils constituent une des solutions pour renseigner et accompagner individuellement les usagers dans leur recherche d'information en dehors des murs de la bibliothèque. Les réponses fournies, élaborées par des experts de la discipline, se veulent didactiques : elles intègrent en effet la démarche de recherche mise en œuvre par le professionnel et listent les principales références utilisées par lui.

La construction de **partenariats avec les institutions culturelles**, à commencer par celles les plus immédiates (autres bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, musées etc.) font partie des fonctions attendues des SCD et contribuent au maintien d'un environnement de qualité sur les campus. La mission fondamentale d'appui à la formation n'est pas dissociable du développement d'un réseau d'animation avec tous les établissements d'un site d'enseignement supérieur et de recherche. **Les acteurs socio-économiques et les entreprises**, ou les acteurs de la santé ou de la justice, font partie du périmètre des établissements, et des bibliothèques, comme points d'entrée, pour réduire des clivages encore marqués entre des « mondes différents » : une politique documentaire de site n'a de sens qu'à atténuer, à sa manière et avec les moyens qui lui sont propres, les frontières entre l'étude, la recherche et les activités professionnelles.

## 2.3. Plus de visibilité et de valorisation

### 2.3.1. *Mutualiser les initiatives : l'université de Haute-Alsace*

On l'a vu, l'université de Haute-Alsace se situe au premier rang des établissements qui ont mis l'accent sur la formation documentaire de ses étudiants : depuis 5 ans, 5 à 6 000 étudiants (sur un effectif total de 7 700) sont formés chaque année par le SCD, parmi lesquels plus de 3 000 le sont dans le cadre de formations intégrées dans les cursus. En 2012/2013, 655 h de formation ont été dispensées par les personnels du SCD (18 agents sur un effectif de 39).

---

<sup>32</sup> *Ubib* s'étend actuellement aux bibliothèques des universités de Bretagne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Antilles-Guyane, Polynésie française.

<sup>33</sup> <https://rubis.univ-lille1.fr/>

Fort de ce savoir-faire, le SCD de Haute-Alsace pilote les groupes de travail qui ont été mis en place au niveau du site alsacien, dans le cadre du schéma directeur documentaire élaboré à l'occasion de la préparation du contrat de site.

Plusieurs réalisations sont à porter au crédit de ce groupe de travail :

- Constitution d'une mallette du formateur : dépôt de tous les documents réalisés par les différents services sur le portail du SCD, accessibles à tous les formateurs,
- Recensement des compétences pédagogiques, techniques, linguistiques des formateurs dans les différents services et évaluation de leurs besoins en matière de formation,
- Développement d'un outil permettant d'estimer le temps nécessaire à l'organisation et à l'animation d'une formation.

D'autres sont en projet : mise en place d'ateliers de retours d'expérience, veille sur les tutoriels.

### 2.3.2. *Développer le réseau des compétences*

#### ▪ **En Europe**

En Europe les bibliothèques universitaires s'attachent à la formation des étudiants et des enseignants-chercheurs en matière d'information scientifique ; les réalisations se sont multipliées et il s'agit désormais d'une vraie priorité. Des **réseaux de compétences nationaux** se sont ainsi montés, en Allemagne, en Ecosse, en Espagne, au Royaume-Uni (*CILIP, Information Literacy Group*) et au niveau européen (*EnIL, European Observatory on IL Policies and Research*).<sup>34</sup>

#### ▪ **En France :**

##### ▪ **FORMIST**

Durant près de 15 ans, de 1999 à 2012, le réseau francophone FORMIST (Formation à l'information scientifique et technique) pour la formation dans l'enseignement supérieur a été chargé, en lien étroit avec l'Enssib, d'une mission autour de l'IST ; cette mission s'est renforcée par la création d'un site web (plusieurs « espaces » proposés : formateurs, autoformation, publications...) et la coordination d'actions (formations, journées d'études) ; un forum et la possibilité d'être informé de la parution de documents ont complété le dispositif. Enfin, les *Rencontres*, organisées de 2000 à 2012, ont permis aux formateurs et représentants de nombreuses bibliothèques, françaises et étrangères, de se réunir et d'échanger sur la pédagogie multimedia, les dispositifs de formation à distance, sur les parcours de formation ou la bibliothèque comme lieu de formation, sur l'*Information Literacy* ou *Media Literacy*, parmi d'autres sujets.

---

<sup>34</sup> Voir Annexe 7, et Frédéric BLIN, *Les bibliothèques académiques européennes*, Bulletin des bibliothèques de France n° 1, 2008 <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0012-002>.

FORMIST a mis à disposition des cours, des exercices pour une utilisation directe ou une adaptation, des tutoriels et des fiches pratiques ; le réseau a publié régulièrement une brochure pédagogique : *REPERE, Ressources électroniques pour les étudiants, la recherche et l'enseignement*, afin de guider les étudiants dans leur recherche d'information. Publiée sous forme papier jusqu'en 2010, puis sous un format PDF dans sa dernière mise à jour de 2011, fort complète, elle attend une refonte de ses contenus et de sa forme.<sup>35</sup>

Les *Rencontres* sont aujourd'hui interrompues et les contenus du site, externe jusqu'ici, sont abrités dans la bibliothèque numérique de l'Enssib, qui propose sur son site un service de veille (les *Brèves*), et s'attache à l'analyse des innovations numériques au fil des billets d'*enssibLab*, publiés à l'intention des professionnels.

Force est de reconnaître que FORMIST aurait dû évoluer plus rapidement et son « catalogue de ressources » se renouveler en profondeur, car **le réseau des compétences, le réseau mobilisateur manque aujourd'hui au niveau national pour assurer la diffusion de connaissances aux formateurs et soutenir les pratiques documentaires des étudiants.**

**Il est par conséquent souhaitable de multiplier les coordinations des acteurs de la formation à l'information scientifique et à la documentation numérique, d'abord au niveau des sites universitaires, ou dans le cadre des COMUE, sous la forme d'échanges de pratiques, de formations collectives, de programmes de certification ou de labellisation.**

#### ▪ Les URFIST

Les Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), ont été créées au début des années 1980 pour accompagner la mise en œuvre des modules de formation à l'IST dans les établissements. Ces unités sont animées par un tandem composé d'un enseignant-chercheur et d'un conservateur de bibliothèque. Actuellement au nombre de 7 et implantées à Bordeaux, Lyon, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse, ces équipes ont pour mission principale la formation des enseignants-chercheurs, des doctorants et des personnels de l'information et de la documentation à l'utilisation des NTIC et des ressources documentaires. Elles apportent conseil et soutien aux personnels de SCD dans leurs dispositifs de formation, peuvent concevoir des outils pédagogiques, assurent une veille continue sur la production, l'édition et la diffusion scientifique, participent à des travaux de recherche dans ces domaines<sup>36</sup>.

Les URFIST ont pour thématiques privilégiées la publication et l'évaluation scientifique mais la culture de l'information, les compétences informationnelles et la culture numérique font aussi partie de leur champ d'intervention. S'ils n'ont pas pour publics les étudiants du cycle L et du M, ou de façon très partielle pour ce dernier, leur contribution à la formation des doctorants en collaboration avec les SCD, de même que la formation des formateurs, renforce l'expertise des bibliothécaires et permet la diffusion des bonnes pratiques.

---

<sup>35</sup> <http://www.enssib.fr/formist>, <http://reper.enssib.fr/>

<sup>36</sup> Voir le blog URFISTINFO, <http://urfistinfo.hypotheses.org/>

A l'issue d'une période où le positionnement des URFIST a été l'objet de réflexions et de travaux, il convient de souligner l'importance des partenariats que ces structures construisent avec les grands acteurs de la formation que sont l'Enssib et les SCD.<sup>37</sup>

**Les URFIST ont vocation à jouer un rôle important pour fédérer un réseau national dans les thématiques déjà citées et, plus largement, pour conforter la place de l'information scientifique et de la documentation dans les établissements de l'ESR. Il faut en effet éviter une coupure trop franche entre les attentes de la formation et celles de la recherche en matière d'information scientifique numérique.**

---

<sup>37</sup> Voir l'appel d'offres porté par l'Enssib, à l'initiative du segment 9 de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), en juillet 2014 : « *Fournir une vue synthétique de la formation à l'IST (Information scientifique et technique) en contexte numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche publics* ».

## 3. Contribuer à la rénovation pédagogique

### 3.1. Apprendre autrement

#### 3.1.1. *La pédagogie de référence n'est pas dépassée*

En 2014, les consignes faites aux étudiants entrant dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), témoignent de l'importance attachée à **la culture générale et à la lecture**, l'annotation, la mise en fiche, voire « la méditation » sur les textes. Ainsi l'ère numérique ne marque-t-elle pas la fin des **bibliographies**, de **la lecture des ouvrages généraux**, de ce qu'il convient d'appeler **les grands textes** et aussi des **ouvrages critiques**. L'internet ne saurait pas davantage dispenser les étudiants de la **méthodologie** qui accompagne les lectures : la restitution de la logique d'un texte, des passages essentiels d'un roman, des aspects les plus structurants d'un tableau, d'un film, d'une pièce de musique, bref de tout *document* ; de l'*analyse* ensuite qui découvre les étapes d'un raisonnement, l'intérêt d'une thèse, qui tire profit d'une table des matières ou d'une préface. **La pédagogie de référence – l'exposé bien construit, le propos clair et rapide, et surtout les connaissances de haut niveau qu'il expose – exige une maîtrise de l'information** ; elle semble conserver encore une valeur symbolique supérieure aux autres formes de pédagogie, en lien avec les concours des grandes écoles.

Toutefois, le modèle des CPGE, ou des CPI, les « prépas intégrées »<sup>38</sup>, ne répond plus, *à lui seul*, aux profils des très bons bacheliers ; l'autre modèle de la formation de 1er cycle en France est celui de l'université qui accueille massivement les Bac + 1 et ne peut garantir la réussite que d'une partie, insuffisante, d'entre eux. Les deux doivent donc élaborer des formations d'un genre nouveau, exigeantes car la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants, est en jeu.

A défaut de pouvoir offrir à tous un parcours d'excellence de deux ou trois années<sup>39</sup>, on peut faire ressortir les exigences auxquelles une formation tournée vers la réussite doit satisfaire, en tirant bénéfice du numérique et d'infrastructures de campus modernisées : le renforcement de la lecture et de l'expression (écrire, parler, écouter), l'acquisition d'une culture générale (permettant la créativité, l'esprit critique), et de contenus spécialisés, la pratique informative, culturelle et artistique (internet et bibliothèques, cinéma, théâtre, musée...), le travail en groupe et l'intégration, le suivi pédagogique (personnes référentes, équipes dont font partie des professionnels de la documentation).

---

<sup>38</sup> Notamment, CPI de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), de l'Ecole nationale d'administration (ENA), de l'Ecole nationale de la magistrature (ENIL) à Bordeaux, Douai, Paris.

<sup>39</sup> Cf. Le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES), de Bac+1 à Bac+3, porté par l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres (PSL) dans la lignée des politiques d'ouverture à la diversité (convention « Egalité des chances », 2001) et de la Charte des cordées de la réussite, 2012.

Désormais, les enseignants ont à se préoccuper, en plus de la transmission du savoir, de l'acquisition de compétences transversales ; **des services se créent pour les aider à intégrer les nouvelles technologies dans leurs cours ; les bibliothécaires ont sans aucun doute à prendre place dans ces dispositifs pédagogiques et innovants**<sup>40</sup>, et dans la création d'un environnement culturel et éducatif transformé.

### 3.1.2. *La pédagogie nouvelle est irrévocable*

Aujourd'hui, les usages numériques peuvent remettre en cause les modalités de la pédagogie traditionnelle. L'enseignant-chercheur est attendu dans l'accompagnement et le suivi des acquisitions des étudiants, l'équipe pédagogique doit mettre en place des solutions pour enrayer le nombre des décrocheurs : les cours magistraux inversés, de durée courte, sont disponibles en podcasts <sup>41</sup>, l'étudiant les visionne à son rythme et peut y revenir autant de fois qu'il le souhaite, il a la possibilité d'adresser des questions sur un forum, dernière étape, un échange est prévu en cours avec l'enseignant. Ailleurs ce sont les cours en amphithéâtres qui disparaissent ou deviennent interactifs<sup>42</sup>, les travaux dirigés s'effectuent avec des petits groupes ou bien l'établissement a développé la pédagogie par projets, et le professeur intervient seulement en soutien. La priorité en cours se déplace de l'acquisition de connaissances vers les exercices, et les travaux d'équipe. En amont, l'étudiant a consulté des documents numérisés, des séquences vidéo ou des présentations accessibles en ligne.

**La participation des bibliothèques aux plates-formes pédagogiques des établissements (universités, grandes écoles) devrait être accrue et diversifiée ; aujourd'hui réduite le plus souvent au seul dépôt de cours ou tutoriels, elle pourrait rencontrer un intérêt plus marqué des services en charge des dispositifs innovants au sein des établissements**<sup>43</sup>.

#### ▪ Des MOOCs à « France Université Numérique »

La question de savoir si l'on peut vraiment apprendre « en ligne » est posée en particulier par les « *massive online open courses* » ou MOOCs ; à l'engouement rapide qu'ils ont suscité dans les pays anglo-saxons s'est opposée parfois une critique excessive. S'il est vrai que les différences entre apprentissage en ligne et en présentiel sont peu connues, en termes de profondeur des connaissances ou d'attitudes envers l'étude et le travail, les années qui viennent vont donner toute leur place à ces innovations pédagogiques, d'autant que le numérique professionnel, extensif, va changer le milieu de l'enseignement. Les MOOCs suscitent déjà des attentes significatives en termes d'accompagnement, de formation continue

---

<sup>40</sup> Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation CIPE d'Aix-Marseille université <http://cipe.univ-amu.fr/>, CIPE de l'université de Bourgogne <http://cipe.u-bourgogne.fr/>, Service d'ingénierie d'appui et de médiatisation pour l'enseignement de l'université de Brest <http://www.univ-brest.fr/siame>, Innovation, conception et accompagnement pour la pédagogie <http://icap.univ-lyon1.fr/>, Institut de développement et d'innovations pédagogiques de Strasbourg <http://idip.unistra.fr/>. A l'étranger, l'université de Louvain <http://www.uclouvain.be/ipm.html>, l'université de Sherbrooke <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/appui-aux-etudes-superieures/> (Claude BERTRAND, *op.cit.*).

<sup>41</sup> Présentation de la première année commune des études de santé (PACES) à Grenoble, <http://www.france-universite-numerique.fr/une-initiative-pedagogique-innovante-en-premiere-annee-des-etudes-de-sante.html>

<sup>42</sup> Voir Denis BERTHIAUME [http://videos.univ-lorraine.fr/index.php?act=view&id\\_col=23](http://videos.univ-lorraine.fr/index.php?act=view&id_col=23)

<sup>43</sup> Voir p.ex. <http://spiral.univ-lyon1.fr/aide.asp?ID=29>

et de Formation tout au long de la vie (FTLV), leur caractère massif fait consensus, ils permettent de cultiver plusieurs langues, plusieurs cultures, et contribuent à une meilleure connaissance de l'enseignement supérieur.

Le développement de l'offre de *MOOCs* française s'est fait depuis la fin 2013 au sein du programme « France Université Numérique » (FUN), dans le cadre de l'agenda numérique pour l'enseignement supérieur, structuré en 18 actions allant de l'amélioration des infrastructures à la transformation des formations<sup>44</sup>. L'enjeu était triple : améliorer la réussite des étudiants par une pédagogie interactive, ouvrir l'accès au savoir à un large public et conforter le rayonnement culturel des établissements d'enseignement supérieur dans le monde, à commencer par les pays de la francophonie. Aujourd'hui, 53 *MOOCs* développés par les universités et écoles sont suivis par plus de 400 000 étudiants, salariés, personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances dans des domaines très variés : philosophie, histoire, géographie, santé, environnement, droit, management et entrepreneuriat, pédagogie du numérique. L'appel à projets **CréaMOOCs** lancé en mai 2014 a permis de sélectionner 21 projets nouveaux qui vont soutenir les initiatives des acteurs universitaires, en dotant les campus d'équipements numériques et de capacité de production de qualité et en accompagnant les équipes pédagogiques dans l'usage de ces nouvelles ressources.

**L'interactivité entre les enseignants-chercheurs, les techniciens, les bibliothécaires et les étudiants est importante en matière de pédagogie innovante, notamment par l'intérêt qui s'attache à la dimension collective, partagée, de la construction et de l'acquisition des connaissances<sup>45</sup>.**

#### ▪ IDEFI-N 2014

L'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » IDEFI-2011, créé dans le cadre des investissements d'avenir, visait à soutenir de nouvelles démarches de formation universitaire, de nouveaux contenus et méthodes, aux différents niveaux de formation. 37 projets ont été retenus en 2012 par un jury international : portés par des universités et des grandes écoles publiques et privées, ils devaient s'étaler sur une durée maximale de 8 ans, avec des financements importants.

L'appel à projets IDEFI- N 2014 a pour objet de renforcer l'offre de formations numériques de l'enseignement supérieur français, en invitant les établissements à participer à la création de *MOOCs* et de cursus en ligne, dans le cadre de politiques de sites ou de réseaux thématiques. Les projets retenus seront financés pour une durée comprise entre 3 et 5 ans<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup> [http://www.france-universite-numerique.fr/le-numerique-au-service-de-la-reussite-et-de-l-insertion-des-etudiants.html#outil\\_sommaire\\_1](http://www.france-universite-numerique.fr/le-numerique-au-service-de-la-reussite-et-de-l-insertion-des-etudiants.html#outil_sommaire_1)

<sup>45</sup> Cf. Dans un autre champ, le projet *Polymath* lancé en 2009, invite les chercheurs à collaborer massivement en ligne, sur une période limitée pour résoudre un problème ; il rend ainsi possible l'enregistrement du processus menant à sa résolution. A noter que la craie et le tableau noir, « *outil de groupe* », sont plébiscités par les mathématiciens. Dans d'autres disciplines, les enseignants sont partagés sur l'efficacité de la prise de notes sur ordinateur, « *clavier ou stylo ?* ». (Source : *Le Monde*, mai 2014).

<sup>46</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2014/initiatives-dexcellence-en-formations-innovantes-numeriques-idefi-n/?L=jae%C2%B0>

Dans la mesure où les bibliothèques mettent en œuvre des systèmes d'information documentaires avancés et ouvrent un accès large à des contenus et des ressources numériques, elles contribuent à l'émergence de nouvelles façons de travailler, en réseau, et à de nouvelles façons de se former. **Les bibliothèques peuvent donc légitimement, en s'appuyant sur leurs réalisations, contribuer à un projet IDEFI-N de leurs établissements, par exemple un MOOC dédié à la formation à l'IST ou, spécifiquement, à la formation documentaire des étudiants du cycle L dans un objectif d'amélioration de la réussite.**

### **3.2. La qualité des conditions de travail contribue à la réussite étudiante**

Les nouvelles pratiques pédagogiques qui émergent dans l'enseignement supérieur conduisent les établissements à réfléchir à une évolution de leurs espaces d'enseignement. Modularité, flexibilité sont désormais recherchées à l'occasion des projets de constructions ou de reconfigurations de locaux afin d'adapter les salles de cours aux modalités d'apprentissage actuelles mais aussi aux besoins exprimés par les étudiants pour des espaces collaboratifs.

S'agissant des bibliothèques, la problématique du *Learning Centre* est apparue en France à la fin des années 2000, alors que de nombreux équipements du même type étaient déjà en service dans les pays anglo-saxons (Amérique du Nord, Royaume-Uni, Europe du Nord).

#### **3.2.1. *Learning Centres et bibliothèques innovantes***

L'ensemble des problématiques liées à la mise en place d'un *Learning Centre* ont émergé en France entre les années 2009 et 2011, dans la foulée des travaux sur le numérique, et avec l'appui de plusieurs études qui ont fait date. Les dispositifs de ce type, en Europe particulièrement, ont été présentés pour la plupart à l'occasion de rencontres d'associations ou dans le cadre des revues professionnelles françaises ou de langue anglaise.<sup>47</sup>

#### **▪ Les enjeux**

On peut rappeler les enjeux principaux d'un *Learning Centre* ou d'une bibliothèque intégrant, résolument, les utilisateurs et les services sous les auspices du numérique :

---

<sup>47</sup> Suzanne JOUGUELET, *Les Learning Centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*, IGB, rapport n° 2009-22, et *Une boîte à outils pour les espaces ressources*, trad., <http://adbu.fr/wp-content/uploads/2013/03/boite-a-outils-learning-space-vf-final.pdf> .  
*Bibliothèques d'aujourd'hui, à la conquête de nouveaux espaces*, sous la direction de Marie-Françoise BISBROUCK, Paris : éditions du Cercle de la librairie, 2014.  
Ellen SIMONS, *The new Learning Environnement : Impact on Staff and Students*, *Liber Quarterly*, Vol.20, Issue.2, 2010, <http://liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/7992/8314>

Parmi d'autres équipements, ceux de l'Imperial College, de la Kingston University au Royaume-Uni, de l'Explora Learning and Innovation Centre (LIC) d'Avans University, et de l'OBA (Bibliothèque publique d'Amsterdam) aux Pays-Bas, du Rolex Learning Centre de l'EPFL à Lausanne. Bibliographie, références et personnes citées : *Mettre en place un Learning Centre, enjeux et problématiques*, rapport d'études, Conférence des présidents d'universités, Caisse des Dépôts, 2011.



- L'étudiant est replacé *au centre de la formation*, son environnement doit être la condition d'une meilleure acquisition de savoirs et savoir-faire, et du processus de recherche,
- L'outil numérique *connecte* les utilisateurs entre eux, et développe l'activité d'information et la créativité, la découverte ; la convivialité est encouragée, les espaces sont différenciés, l'accessibilité est élargie,
- L'organisation et les aménagements sont *évolutifs* en fonction des demandes, et proposent un cadre souple et adaptable d'apprentissage individualisé ou collectif,
- La conception générale de la bibliothèque/*Learning Centre* est l'*expression* du projet de l'établissement (université, école), en termes d'enseignement et/ou de recherche, et de diffusion des savoirs,
- L'équipement bibliothèque/*Learning Centre* est *positionné au milieu* du dispositif de production et d'enrichissement des connaissances : il assure la gestion des ressources produites par l'établissement, il promeut la culture scientifique et technique pour un large public,
- Les personnels s'investissent dans l'assistance et l'*accompagnement pédagogique* (aide de premier niveau, soutien aux cours) ; des partenariats s'intensifient entre les enseignants, les chercheurs et les bibliothécaires, les documentalistes, les personnels des TICE.

Dans les projets français, l'amélioration de la qualité de services en termes de places de travail (nombre et typologie) et de numérique (généralisation du Wifi, salles et postes informatiques, prêt de PC portables, tableaux numériques interactifs, portails de services, ressources pédagogiques numériques) a mobilisé les énergies, une fois l'étape décisive de la construction franchie. Le soutien à la pédagogie et l'accompagnement de l'étudiant ont fait l'objet de pratiques innovantes, avec un accent porté sur les niveaux Master et Doctorat, mais globalement, si la formalisation des cours a progressé, les pratiques sont restées dans la tradition des bibliothèques universitaires (présentations, aide à l'utilisation des ressources, formation aux outils de gestion des bibliographies).

L'innovation pédagogique a été freinée par le besoin constant de renforcer le lien entre les composantes de l'université et la documentation, et par l'attente d'un accroissement des collections, surtout des ressources numériques adaptées au 1er cycle ; elle a dû parfois céder la place aux mesures de rationalisation immobilière ou de regroupement et fusion d'établissements, en mutualisant les personnels, les collections et les services. Troisième difficulté, sa visibilité n'a été restaurée que grâce à la symbolique forte d'un bâtiment ou d'une réorganisation menée dans la durée.

## ▪ Les évolutions 2011-2014

En 2011, dans le cadre de son congrès annuel, l'ADBU présentait les résultats d'une enquête sur les projets de bibliothèques et de *Learning Centre* : 45 projets étaient recensés dans les établissements,

Les principaux enjeux faisaient valoir la qualité de service, une volonté de soutien à la pédagogie, des besoins d'image et de rationalisation. Au regard des bibliothécaires l'université visait à favoriser l'urbanisation des campus (qualité de vie et de travail, ouverture sur la ville, les entreprises) et, assurément, à accroître son attractivité dans un contexte en mutation.

L'extension des horaires d'ouverture, y compris en fin de semaine, et le dimanche (les périodes de congés n'étaient pas évoquées), rencontrait un large accord, même si les conditions de sa réalisation suscitaient encore de nombreuses interrogations. Les partenariats et les services inclus dans l'équipement restaient à développer. La pédagogie comme le numérique demeuraient principalement envisagés du point de vue de la logistique (places et salles de travail, « guichets de soutien à la pédagogie », accès à l'internet et mise à disposition de matériels...); des partenariats, de collaboration plutôt que d'intégration, étaient engagés dans près de 40% des cas<sup>48</sup>.

### ➤ *Le Learning Centre de l'université de Versailles (UVSQ)*

Ouverte en 2013, la nouvelle bibliothèque du campus des sciences à Versailles a été conçue également sur le principe d'un décloisonnement des activités documentaires et pédagogiques et de l'accompagnement de l'étudiant ; il s'agit de favoriser la réussite en 1<sup>er</sup> cycle, enjeu majeur de l'université. La bibliothèque ne s'identifie plus à son stock de livres mais révèle sa capacité à « être dans le faire » en soutenant le travail en mode projet et le croisement des « acteurs », en mettant en place des « ateliers » thématiques et mobilisant les enseignants-chercheurs et les techniciens autour des étudiants. Une solution globale (matériel et logiciels) pour l'utilisation d'un ordinateur sur le campus a été mise en place, des services de l'université sont présents dans le bâtiment, dès lors plus accessibles pour les publics et les personnels ; la réalisation de cours en ligne, le tutorat facilité, les aides documentaires scénarisées, l'utilisation de tableaux interactifs sont à l'ordre du jour.

Le nouvel équipement intègre des personnels d'autres services de l'université : une conseillère du dispositif d'accompagnement et réorientation, un technicien informatique, un représentant de l'école doctorale. Enfin, si le concept de l'ensemble est bien pédagogique, les espaces, les aménagements et les matériels informatiques en sont l'expression indispensable.

### ➤ *Le Learning Centre de l'université de Lille 1, LILLIAD*

L'université de Lille 1 a posé en 2014 la première pierre de sa nouvelle bibliothèque qui portera le nom de LILLIAD *Learning center Innovation*. LILLIAD offrira une combinaison nouvelle de fonds documentaires, d'espaces pour la pédagogie universitaire et la diffusion de la culture scientifique. Le futur équipement proposera un forum évènementiel composé de

---

<sup>48</sup> Voir annexe 6, les extraits de la présentation faite au 41<sup>e</sup> congrès de l'ADBU, à Vannes, en 2011.

salles de conférence et d'exposition, un *Xperium* pédagogique, vitrine de "la science en train de se faire", autour de thématiques choisies chaque année ; un pôle bibliothèque transformé, doté de 50 salles de travail pouvant accueillir des groupes de 4 à 20 personnes, affichant une capacité de 1 420 places assises et de 13 kilomètres linéaires de stockage de livres et périodiques. Conçu comme un lieu de circulation des savoirs, le *Learning Centre* sera le point de rencontre de larges publics : l'université, les entreprises, l'enseignement secondaire.

Il est à remarquer que le SCD est un partenaire constant du Service enseignement et multimedia (SEMM) de l'Université de Lille 1, qui produit et diffuse des ressources numériques et des dispositifs multimedia, comme des plates-formes ou de l'enrichissement vidéo, pour les enseignants ou en réponse à des appels à projets nationaux. Ce service a également mis en place *Lille1.Pod* ou des travaux pratiques virtuels (SEMM Labs)<sup>49</sup>.

Le projet LILLIAD est axé sur la thématique de l'innovation en relation avec le Schéma régional de développement économique. A cet égard, l'appui du *Learning Centre* à une politique de rapprochement avec le monde socio-économique pourrait conforter le processus de transformation du SCD lillois.

Le chantier devrait s'achever en 2016 et offrir un équipement de 10 000 m<sup>2</sup>. Le financement de l'opération est inscrit pour 35 M€, pris en charge par la région Nord-Pas de Calais, Lille-Métropole, le fonds européen FEDER et l'Etat (MESR). La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet AUER WEBER et Associés, installé à Stuttgart<sup>50</sup>.

➤ *Le Learning Centre de l'université de Haute-Alsace, MOSAIC*

L'université de Haute-Alsace a programmé depuis plusieurs années<sup>51</sup> la construction d'un nouvel équipement de type *Learning Centre* sur son campus Illberg, appelé à regrouper, sur une surface de 3 800 m<sup>2</sup>, plusieurs services actuellement dispersés sur le campus :

- la bibliothèque universitaire,
- le Service universitaire de pédagogie (SUP), en projet,
- le service des Certifications et langues par apprentissage multimédia (CLAM),
- le Pôle des usages numériques

Le projet MOSAIC (Maison Ouverte des savoirs, de l'Information et des Sciences) est conçu comme un projet stratégique pour l'université, un équipement structurant sur le campus, axé non seulement sur l'apprentissage initial mais aussi sur la formation tout au long de la vie avec une part importante consacrée à l'autoformation, grâce aux possibilités offertes par le numérique.

---

<sup>49</sup> <http://pod.univ-lille1.fr/> et [http://semmlabs.univ-lille1.fr/semmlabs\\_francais/index.html](http://semmlabs.univ-lille1.fr/semmlabs_francais/index.html)

<sup>50</sup> <http://doc.univ-lille1.fr/LILLIAD/>

<sup>51</sup> L'opération est inscrite au CPER 2007-2013 de la région Alsace pour un montant de 14,7 M€

Au service de la communauté universitaire, il est aussi prévu pour être un lieu de rencontre avec le monde extérieur : habitants du quartier de l'Illberg et plus largement de Mulhouse, secteur industriel et entreprises locales, etc.

Le *Learning Centre* doit être mis en service en 2017. Il va immanquablement bouleverser les pratiques professionnelles des personnels issus des services qui le composeront : amplitude d'ouverture au public, nouveaux publics et nouvelles demandes, décloisonnement des locaux et des services, transversalité des fonctions. Un comité de pilotage, un comité technique, et de nombreux groupes de travail ont été mis en place pour préparer l'organisation de ce futur équipement, non finalisée à ce jour.

**La réalisation de nouvelles infrastructures documentaires, ou leur réaménagement, est indispensable (bâtiments, locaux et mobiliers, matériels et systèmes d'information), elle doit être poursuivie. Les projets préservés, en dépit des contraintes financières, confirment la capacité des établissements à mettre en synergie les efforts des composantes et des bibliothèques en termes de transformation pédagogique.<sup>52</sup>**

### *3.2.2. Une offre documentaire et des services adaptés*

Les bibliothèques universitaires sont aujourd'hui confrontées à un défi en matière de politique documentaire. Dans un contexte marqué par une stagnation, voire une réduction, de leurs moyens financiers, une hausse régulière des coûts de la documentation pour la recherche, qui mobilise une part importante de leurs crédits, elles font tout pour continuer à mettre à la disposition des étudiants la documentation adaptée à leurs besoins : acquisition de monographies, imprimées et en ligne, indispensables aux étudiants de licences, mais aussi repérage de ressources disponibles gratuitement sur le web.

Le plan réussite en licence a, durant 4 ans, dans bon nombre d'universités, permis de maintenir un niveau d'acquisitions convenable en facilitant l'achat d'exemplaires multiples ou en autorisant l'achat de *e-books*, mais depuis deux ans la situation est moins favorable. Les acquisitions destinées aux étudiants sont orientées à la baisse dans presque tous les établissements et pire, dans certaines universités, elles sont quasiment inexistantes (Paris XIII, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines).

Si l'offre de livres électroniques proposée par les éditeurs s'est développée au cours des dernières années, elle reste encore limitée dans le domaine francophone et dans certains secteurs disciplinaires (en sciences humaines et sociales par exemple) : **la substitution du numérique au papier est loin d'être généralisée**. Les SCD se doivent donc d'acquérir parallèlement livres et, chaque fois que possible, *e-books*, utiles aux étudiants, en priorité bien évidemment ceux recommandés par les enseignants, mais ils doivent également s'efforcer à favoriser leur usage auprès des étudiants.

L'arrivée de la documentation numérique bouscule les lignes en matière d'accès, le catalogue n'étant plus la porte d'entrée unique vers les collections. Pour faciliter l'accès et

---

<sup>52</sup> Voir en annexe 7 : *Les projets de Learning Centres ou de bibliothèques, point d'étape 2014*

l'appropriation de ces différentes ressources par leurs usagers, les bibliothèques sont conduites à se doter de nouveaux outils (résolveur de lien, recherche fédérée, et plus récemment « outil de découverte ») mais aussi à réviser l'organisation de leur portail pour adapter les points d'accès à leurs publics : pour répondre aux attentes des étudiants, habitués à faire des recherches sur le web, l'interface doit être intuitive, ergonomique ; elle doit aussi être aisément accessible depuis les terminaux mobiles.

Pour améliorer la visibilité des contenus documentaires et faciliter leur accès aux étudiants, la plupart des bibliothèques élaborent des pages thématiques. Celles-ci rassemblent, par grand secteur disciplinaire, les ressources : celles qui ont été acquises (livres, revues, bases de données) mais aussi celles produites par l'université ou la bibliothèque (annales d'examens, mémoires, thèses, archives institutionnelles, fonds d'ouvrages numérisés, base de sommaires, base de signets, veille en format Blog), et celles, libres, qui ont été repérées sur internet ; y figurent aussi les guides de recherche documentaire ou tutoriels, ainsi que les formations ou ateliers organisés par la bibliothèque, avec les coordonnées des personnels référents.

La mise en œuvre de tels outils est essentielle pour valoriser les ressources documentaires numériques auprès des enseignants-chercheurs comme auprès des étudiants. Une médiation permanente, en ligne sur le portail, sur l'ENT, via les réseaux sociaux, mais aussi à l'occasion des formations est nécessaire pour assurer leur promotion auprès de la communauté universitaire.

### **3.2.3. Des équipes pluralistes, des personnels compétents**

Les bibliothèques doivent faire évoluer leur organisation pour gagner en efficacité et faire des services aux publics le support de la transformation pédagogique.

Cette évolution concerne en premier lieu les établissements qui sont engagés ou participent à un projet de *Learning Centre* : celui-ci implique en effet un décloisonnement des équipes (bibliothèque, service TICE, service pédagogique, etc.) réunies au sein d'un même service. Le caractère multiple du *Learning Centre* oblige tous les personnels, quel que soit le service d'origine, à abandonner tout ou partie de leurs fonctions antérieures pour aller vers celles de conseil, d'accompagnement, de soutien à l'apprentissage. Cette mutation doit être anticipée car de toute évidence elle conditionne la réussite du projet.

Plus généralement, les évolutions en cours en matière d'apprentissage et d'usages documentaires conduisent tous les personnels des bibliothèques à s'interroger, avant de s'adapter. Si ceux qui assurent les formations documentaires aux étudiants ont à acquérir des connaissances et des savoir-faire en matière de pédagogie et de transmission des savoirs, tous doivent s'imprégner, du changement culturel qui replace l'étudiant au centre de l'organisation générale. Celle-ci, jadis centrée sur le traitement des collections, comme seul mode de transmission, est à repenser autour d'autres services aux publics : les missions des personnels évoluent, des responsabilités nouvelles apparaissent comme celles du soutien pédagogique, de l'aide à la recherche, de la médiation, de la valorisation des services et des ressources, de la production de contenus qu'il convient d'assurer sur place dans les locaux de la bibliothèque et de prolonger à distance sur le portail documentaire, l'ENT ou via les réseaux sociaux.

Des compétences nouvelles sont nécessaires dans les bibliothèques d'aujourd'hui, scientifiques, techniques, pédagogiques, juridiques. Le plan de formation de l'établissement prendra en compte ces besoins divers pour accompagner les agents en poste dans la nécessaire mutation de la bibliothèque en un Learning ou Innovation Centre. Des recrutements sur des profils nouveaux ne sont pas à exclure.

La structure de l'équipe pourra être modifiée en fonction des effets de cette transformation sur les publics et de l'appréciation que les usagers, étudiants et enseignants-chercheurs, porteront sur le nouveau service. Celui-ci ne saurait se faire sans eux.

## Conclusion

Dans le champ de l'enseignement supérieur, les formations documentaires entreprises depuis de longues années par les bibliothèques universitaires et les SCD constituent un investissement dont les effets à terme doivent bénéficier à des étudiants toujours plus nombreux. Alors que la transformation pédagogique est engagée au niveau national et européen, le présent rapport a permis de relever un certain nombre de points forts et également de points d'attention.

Les bibliothèques proposent une offre de qualité et des services renouvelés de formation. **Leur projet pédagogique** explicite de manière claire la stratégie poursuivie : la priorité est apportée aux formations de base destinées aux étudiants entrant à l'université, et la prise de conscience des moyens qu'elles exigent est avérée (programmes adaptés à la transition du lycée et à la réorganisation du parcours des études, accent mis sur les compétences transversales, le repérage des ressources documentaires et le maniement de l'outil numérique) ; l'intégration des formations dans les cursus, et leur évaluation, les initiatives de pédagogie active sont significatives, ainsi que le recours à des étudiants avancés ou des personnels vacataires formés pour un déploiement plus efficace.

Lorsqu'une pédagogie novatrice peut être mise en place, pour des publics ciblés, en reprise de parcours par exemple, ou bien pour des étudiants de Master ou des doctorants, elle trace une ligne d'excellence qui peut guider la progression des services documentaires. On peut qualifier de stratégique l'*embarquement* du bibliothécaire-formateur, avec l'enseignant, dans certains cours. Les bibliothécaires ont en effet vocation à contribuer à des séminaires, à s'insérer dans les modules méthodologiques des disciplines, à participer ou conduire des actions pédagogiques fondées sur le numérique, à contribuer à la formation des étudiants en ce qui concerne l'analyse des sources.

La réflexion et le travail effectués depuis quelques années sur la conception des locaux et la reconfiguration des collections a également une valeur stratégique. **La réalisation de bibliothèques innovantes, les projets de *Learning Centres* en cours** vont faire évoluer les infrastructures existantes et aider à franchir le seuil numérique qui sépare souvent les jeunes générations des bibliothèques universitaires.

Cependant, les positions acquises par les bibliothèques, en matière de formations documentaires et à l'information scientifique numérique, ne bénéficient pas assez de protections. Outre que les formations délivrées restent marquées par une importance prépondérante accordée à la technique traditionnelle, en contradiction avec les pratiques réelles, elles sont **dépendantes de relations individualisées avec les enseignants, en l'absence d'une certification de l'offre, ou, à tout le moins, d'une labellisation des formations délivrées**. A cet égard, **le besoin est exprimé de plus en plus légitimement d'un réseau des compétences au niveau national**, capable de fédérer l'ensemble des acteurs de l'information scientifique numérique, parmi lesquels figurent l'Enssib, les Urfist et les SCD.

**Le renouvellement des collections de livres, de revues et, au premier chef, des ressources numériques pour le cycle de licence**, demeure à l'évidence une autre grande priorité, mais tous les moyens pour l'atteindre ne sont malheureusement pas réunis aujourd'hui. L'attractivité d'un *site universitaire* tient à la qualité de ses personnels, à celle de ses équipements et à leur capacité d'animer le campus ; elle doit s'accompagner d'une volonté réelle d'extension de l'ouverture des bibliothèques : les fins de semaine, les périodes de congés doivent faire l'objet d'une concertation pour que des espaces de travail mutualisés soient offerts alternativement en réponse aux attentes des étudiants.

La difficulté tient enfin au degré d'intégration de l'enjeu éducatif et culturel que représente, par rapport à la seule documentation, *l'information en général*, c'est-à-dire le fait que, aujourd'hui, tous les étudiants baignent dans un océan d'informations : **la documentation doit et peut leur offrir un îlot d'excellence** à condition de renouveler les compétences des personnels et sans doute la manière d'être du bibliothécaire en relation avec l'étudiant.

Les prochaines années vont être décisives pour mesurer la capacité des bibliothèques à se placer dans une dynamique pédagogique utile pour les établissements de l'enseignement supérieur, et déclinant résolument l'imprimé et le numérique au fil d'interactions permanentes avec les étudiants et les enseignants.

Joëlle CLAUD

Charles MICOL



## Recommandations

- Faire des services aux publics le terrain de la transformation pédagogique, imaginer autrement l'accueil et la médiation, faire d'abord *partager le projet* par ceux qui le vivront au quotidien : revue des attentes, observations, entretiens sur l'utilisation des espaces, des aménagements et des services, sur l'accessibilité, la réponse à la demande.
- Repenser les sites d'accès aux ressources en veillant à la simplicité, la compréhension des besoins et des attentes ; adapter les points d'entrée en fonction des usages : *site web mobile*, applications ; généraliser les *services d'échange et de questions-réponses* avec les étudiants et les enseignants et produire des *contenus en ligne*, évaluer les effets de l'amélioration de la qualité sur la demande.
- Faire de la construction de *partenariats inter-services* (informatique, pédagogie, culture, communication) un enjeu important du soutien des bibliothèques à la formation : des compétences en développement web, en infographie, en scénarisation ou production vidéo, par exemple, sont indispensables pour la valorisation, la production, la diffusion de ressources de tout type.
- Moderniser l'apprentissage documentaire : passer du modèle transmissif (cours ou démonstration, TD/TP et application) à des pratiques centrées sur l'étudiant (approche projet « *hybride* », travail en groupe, étude de cas) ; offrir un *parcours progressif sur les trois années* du cycle de licence, agir dans la durée et introduire de la cohérence, repenser les stratégies pédagogiques.
- Renforcer le rôle des bibliothécaires dans les enseignements (formateur *embarqué* dans les cours, en Master notamment), former les enseignants-chercheurs et les jeunes chercheurs (doctorants) ; favoriser une utilisation plus large des ressources numériques, l'enrichissement des cours grâce à des dispositifs numériques (technologies multimedia, e-learning, *MOOCs* ...).
- Associer les personnels de la bibliothèque aux *acteurs de la rénovation pédagogique* : faciliter leur intégration aux équipes pédagogiques, aux composantes de formation, aux écoles doctorales et conseils de perfectionnement ; les faire bénéficier des actions de formation proposées au sein de l'établissement.
- Développer la coordination des acteurs des formations documentaires et de l'information scientifique numérique au niveau des sites universitaires (responsables des composantes, SCD, URFIST, écoles doctorales), ainsi qu'*au niveau national sous la forme d'un réseau des compétences* des opérateurs (Enssib, SCD, Urfist), pour donner plus de visibilité aux stratégies pédagogiques et promouvoir des opérations de *certification ou de labellisation*.

- Assurer l'inscription des bibliothèques dans la politique contractuelle des établissements en matière de formation : *inscrire les formations documentaires au cœur de la démarche qualité* rendue possible par la procédure d'accréditation.
- Poursuivre la réalisation ou la redéfinition des *infrastructures documentaires* (bâtiments, aménagements, matériels et systèmes d'information). Les projets préservés confirment la capacité des établissements à mettre en synergie les efforts des composantes et des bibliothèques en termes de transformation pédagogique.
- Rapprocher la formation documentaire de *tiers lieux innovants, à vocation culturelle et éducative, ou scientifique* ; favoriser une proximité pédagogique à partir d'un maillage d'espaces partagés dans une logique de *Learning Centre* (travail en petits groupes, salle de travail collaboratif, atelier d'expression, tutorat).
- Accroître la participation des bibliothèques aux *plates-formes pédagogiques* des établissements (universités, grandes écoles) : souvent réduite au seul dépôt des cours, elle doit rencontrer un intérêt plus marqué des services en charge des dispositifs innovants.
- Inciter les SCD et les BU à prendre part aux appels à projets locaux et nationaux en matière de pédagogie innovante : *projet IDEFI-N* intégrant une dimension documentaire, *MOOC* dédié à la formation à l'information scientifique numérique ou, de manière spécifique, à la formation documentaire des étudiants du cycle de licence dans un objectif d'amélioration de la réussite.

## Annexes

---

- Annexe 0 : Lettre de mission
- Annexe 1 : Personnes rencontrées ou consultées
- Annexe 2 : ARBRADOC, SCD de l'université Paris 8
- Annexe 3 : ACCRODOC, SCD de l'université Lumière Lyon 2
- Annexe 4 : UBODOC, SCD de l'université de Bretagne occidentale
  
- Annexe 5 : URFIST de l'université de Bordeaux
  
- Annexe 6 : Enquête sur les projets de bibliothèques et de Learning Centres extraits, 2011 ADBU / Cabinet Six & Dix
  
- Annexe 7 : Les projets de Learning Centre ou de bibliothèques : point d'étape 2014



## **Annexe 1 : Personnes rencontrées ou consultées**

### **Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Jean-Michel Jolion, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, DGESIP

Alain Colas, Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, DGESIP/DGRI

Véronique de Kok, Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, DGESIP/DGRI

Dominique Aussant, Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, DGESIP/DGRI

### **Université de Lyon 1**

Isabelle Scheider, directrice du SCD

Aline Charreyron, responsable du département des services aux publics

Chantal Jonneaux, responsable des formations aux usagers

Christophe Batier, directeur technique iCAP

### **Université de Lyon 2**

Caroline Gayral, directrice du SCD

Marie-Lise Krumenacker, directrice-adjointe du SCD

Christelle Caillet, service de formation des usagers

Christelle Cheval, responsable du service de formation des usagers

Agnès d'Halluin, service de formation des usagers

Jean-Baptiste Monat, service de formation des usagers

### **Université de Lyon 3**

Marc Martinez, directeur du SCD

Emilie Barthet, directrice-adjointe du SCD

Catherine Lancha, responsable de la formation des usagers

Hervé Renard, responsable des services aux publics

Mathilde Bompard, maître de conférences, chargée de mission réussite en licence

### **Bibliothèque Diderot de Lyon, ENS-Lyon 2-Lyon 3**

Christine Boyer, directrice de la bibliothèque

Marianne Pernoo, service de la formation des usagers

Françoise Pignol, service de la formation des usagers

### **Ecole centrale de Lyon**

Clarisse Marandin, directrice du SCD

### **Enssib**

Benoît Epron

Elisabeth Noël

### **IFE**

Eric Guillot, chef du service Ingénierie de formations innovantes

### **INSA de Lyon**

Monique Joly, directrice du SCD

Evelyne Chataignon, responsable de la formation des usagers

Christophe Odet, directeur de la formation

### **URFIST de Nice**

Michel Roland

**Directrices et directeurs, personnels de direction des SCD :**

Johann Berti, Joëlle Menant (Aix-Marseille), Pierre-Yves Cachard (Le Havre), Hélène Grognet (Nantes), Louise Dessaigne, Béatrice Sudul (Amiens), Carole Letrouit (Paris), Catherine Moreau (Orléans), Brigitte Renouf (Saint-Etienne), Catherine Roussy (Toulouse).





## **Annexe 2 : ARBRADOC, SCD de l'université Paris 8**



## Le sujet

- Délimiter le sujet
- Délimiter les concepts
- Délimiter le contexte

## La problématique

- Décomposer le sujet en thèmes et en questions
- Savoir schématiser l'information

## Les critères de recherche

- Choisir les types de document
- Distinguer les sources d'information

## La sélection de l'information

- Dans les sources du Web
- Dans les bases de données documentaires

## Le traitement de l'information

- Savoir évaluer l'information
- Savoir rédiger et citer

- Des références de documents
- Des monographies
- Des articles scientifiques
- Des images fixes
- Des ressources audiovisuelles
- De la littérature grise

## Je cherche des documents

## Catalogue local

## Catalogues collectifs

## Repertoire de revues électroniques

## Catalogues

## Expression numérique

- Préparer un diaporama : la présentation orale
- Visualiser ses idées : cartes et schémas
- Exploiter le multimédia : captiver, enrichir, partager un cours

## Web collaboratif

- Traces et réseaux sociaux : identité numérique et communautés
- Publier sur le web : faire le blog d'un projet
- Le travail collaboratif : écrire à plusieurs en temps réel

## Veille numérique

- Récupération et partage bibliographique : Zotero Group
- Fill RSS : Google reader et Netvibes
- Partage de signets et folksonomy : Delicious, Diigo

- Une fiche de lecture
- Un dossier documentaire
- Une bibliographie
- Une note de synthèse
- Une revue de presse
- Un mémoire universitaire

## Je réalise un travail universitaire

## CULTURE NUMÉRIQUE

## PARCOURS LIBRE

## PARCOURS FLÉCHÉ

## OUTILS DE RECHERCHE

- Base de données bibliographiques
- Bibliothèques numériques et bases en texte intégral
- Banques d'images
- Bases de données

## Généralistes

## Spécialisés

## Moteurs de recherche

## Glossaire

## Bibliographie

## Parcours d'auto-évaluation

## Pour aller plus loin...

## Visite virtuelle de la bibliothèque

## Offres de formation

## Découvrir la bibliothèque universitaire



**Annexe 3 : ACCRODOC, SCD de l'université Lumière Lyon 2**  
**<http://scdaskal.univ-lyon2.fr/accrodoc/>**



## MASTER 2 & DOCTORAT

- Form@doct ●
  - Cours de l'URFIST ●
  - S'inscrire à Isidoc't ●
- ## LICENCE 3 & MASTER 1
- Préparer ma bibliographie ●
  - Trouver un mémoire ou une thèse ●
  - S'initier à une culture de l'information universitaire ●

## LICENCE 1 & LICENCE 2

- Connaître ma BU ●
- Préparer mes recherches ●
- Trouver de la doc ●
- Sélectionner et évaluer les documents trouvés ●

## NOUVEAUX ARRIVANTS

- Les BU en images ●
- L'organisation des collections ●
- Les services des BU ●
- La répartition des collections à Lyon ●

## Et plus encore...

- Le classement des collections ●
- Exercices ●

## VEILLE DOCUMENTAIRE

- Au courant de tout grâce aux flux RSS ●
- Netvibes ●

## DIFFUSER

- Respecter le droit d'auteur dans ma production scientifique ●
- Gérer automatiquement ma bibliographie ●

## ÉVALUER

- Évaluer un site web ●

## RECHERCHER

- Catalogue ●
- Rechercher rapidement un ouvrage ●
- Rechercher une revue ●
- Utiliser la recherche avancée ●
- Sauvegarder les résultats de ma recherche ●
- Consulter mon compte lecteur ●
- Rechercher un document dans le SUDOC ●

## Bibliothèque électronique

- Cairn ●
- Factiva ●
- Francis ●
- Psychinfo ●

- Dictionnaires Collins ●
- Dalloz ●
- Business Source Complete ●

## Internet

- Rechercher en ligne des informations scientifiques en SHS ●
- Rechercher des images sur Internet pour mes travaux universitaires ●

## PRÉPARER

- Débuter mes recherches avec l'Encyclopaedia Universalis ●

## DÉCOUVRIR

- Les BU en images ●
- L'organisation des collections ●
- Les services des BU ●
- Comment utiliser mes BU ●
- La répartition des collections à Lyon ●

## Légende:

- site Internet
- cours en ligne
- vidéos
- tutoriel

par objectif

par niveau





**Annexe 4 : UBODOC, SCD de l'université de Bretagne  
occidentale**





🏠 / Services / Se former

## Se former

Le Service Commun de documentation vous offre un ensemble varié de formations à la recherche et la méthodologie documentaire. Ces formations concernent tous les étudiants depuis la licence jusqu'au doctorat. Les interventions se font généralement en groupe mais il est possible dans certains cas de proposer des rendez-vous individuels.

Reportez-vous au menu déroulant ci-contre pour prendre connaissance des formations disponibles.



### Contact

**Hervé Le Men**  
Responsable de la formation documentaire  
02 98 01 66 33  
herve.lemen@univ-brest.fr



Vous préparez une thèse?

Découvrez  
**Form@Doct**

## Catalogue des formations

### ▾ Droit

Les formations documentaires en droit

L2 Droit

M1 C2I Métiers du Droit

DU Conseils en gestion du patrimoine

### > Lettres et Sciences humaines

### > Pôle Santé

### ▾ Staps

Les formations documentaires en Master STAPS

Atelier mémoire

### ▾ Sciences

Les formations documentaires en Master sciences

M1 Chimie

M1 Gestion et conservation de la biodiversité

M1 MEEF (mention PLC, parcours physique-chimie)

M2 Chimie

M2 Physiologie des régulations

### > Ecoles doctorales

### ▾ IUT

Gestion des transports et de la logistique

Techniques de commercialisation



## **Annexe 5 : URFIST de l'université de Bordeaux**





## Formations pour tous

Les stages sont gratuits pour les étudiants, les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et des établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Pour toute question, contactez l'équipe de l'Urfist : [urfist@u-bordeaux.fr](mailto:urfist@u-bordeaux.fr)

Pour s'informer facilement des nouveaux stages programmés : abonnez-vous au fil RSS

### Stages automne 2014

- **Rechercher des informations, exploiter et gérer sa documentation**

- 13/11 : Travailler dans son environnement informatique depuis n'importe quel poste : faire de sa clé USB un bureau portable

- 14 et 21/11 : De Google à Google scholar : effectuez vos recherches en mode expert
- 19/11 : Gérer facilement ses références bibliographiques avec Zotero (initiation)
- 20/11 : Outils numériques pour la veille et la curation (Twitter, paper.li, Pearltrees, Diigo, Tumblr, Storify)
- 28/11 : Citer ses références juridiques : normes et bibliographie
- 09/12 : Gérer facilement ses références bibliographiques avec Zotero (initiation)
- 16/12 : Gérer facilement ses références bibliographiques avec Zotero (initiation)
- 17/12 : How to deal with the citations nightmare? An introduction to Zotero (for beginners)

- **Concevoir et rédiger des écrits scientifiques**

- 06/11 : Concevoir rapidement une figure digne d'une publication avec Scientifig (logiciel gratuit) ; stage animé par le concepteur du logiciel. Session ouverte aux publics Université de Bordeaux + extérieurs Université de Bordeaux

- 07/11 : Concevoir rapidement une figure digne d'une publication avec Scientifig (logiciel gratuit) ; stage animé par le concepteur du logiciel. Session réservée aux publics Université de Bordeaux

- 01 et 02/12 : Optimiser la rédaction de documents longs avec LaTeX (initiation)

- 02/12 : Gérer ses références bibliographiques en sciences humaines et sociales avec LaTeX (perfectionnement)

- 03/12 : Maîtriser l'édition scientifique avec LaTeX : équations, dessins scientifiques et références bibliographiques (perfectionnement)

- **Valoriser et publier sa recherche**

- 24-25/11 : Communiquer les résultats de ses travaux de recherche : élaborer une stratégie de publication et connaître les règles de base pour la structuration et la rédaction des articles scientifiques (stage de 2 jours à Limoges)

- 03-04/12 : Bibliométrie : modèles, outils et méthodes en sciences, technologies et santé

- 05/12 : Bibliométrie : modèles, outils et méthodes en lettres, sciences humaines et sociales Prochaine journée d'étude :

- 13/11 : Mesurer et valoriser : journée d'étude sur la bibliométrie et la visibilité des publications, Limoges





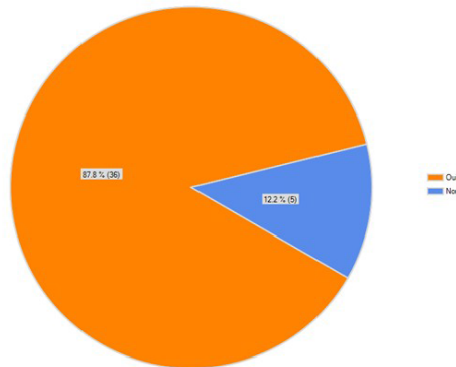
**Annexe 6 : Enquête sur les projets de bibliothèques et de *Learning Centres*, extraits, 2011 ADBU / Cabinet SIX et DIX**





## Les horaires

A 88% des horaires élargis par rapport à l'existant : soir et week end



Exemples :

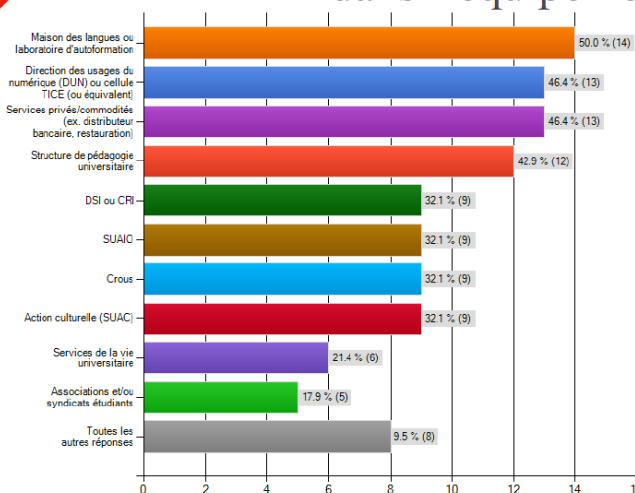
- Toulouse (7j/7, 20h/j),
- Strasbourg (7h/24h en semaine, 8h/20h le WE),

### Comment ?

- avec des moniteurs étudiants,
- avec le personnel issu du regroupement de la fusion de bibliothèques (ex. MLV, Lille 2, Nouvelle-Calédonie, mutualisation BM/BU en Franche-Comté...),
- en limitant l'ouverture à certains espaces 24h/24 (ex. Bourgogne, Strasbourg, Bordeaux 4, Haute-Alsace...),
- en ciblant les périodes d'examens (Saint-Etienne, Caen, Nouvelle-Calédonie...)
- avec des personnels de plusieurs établissements (ex. Paris Sud),
- avec une mobilisation supérieure des catégories B de bibliothèques (Lille 1),
- avec des créations de postes,
- avec des agents de sécurité du campus (ex. Caen, Rennes 1...),
- avec du personnel de gardiennage (Lyon 1),
- avec l'aide d'automates de prêt,
- en jouant sur la modularité des espaces (ex. Lille 2...)



## Les partenaires dont les services seront inclus dans l'équipement



### Autres partenaires cités :

- Maisons de l'Etudiant (ex. MLV) ou la Recherche (ex. Picardie) à proximité
- Relations Internationales / ERASMUS
- CTU
- CRFCB / URFIST
- Patrimoine
- BM (Rouen)

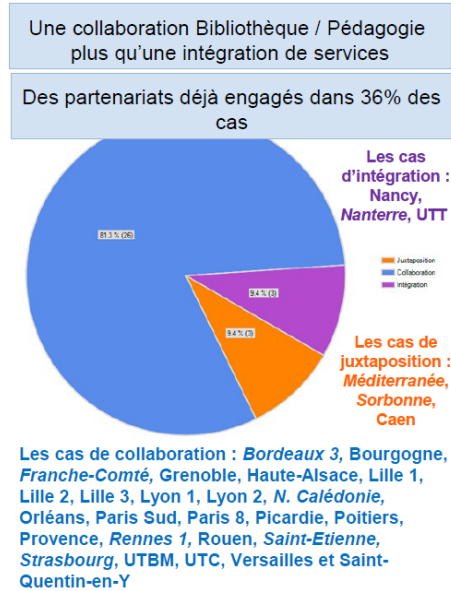
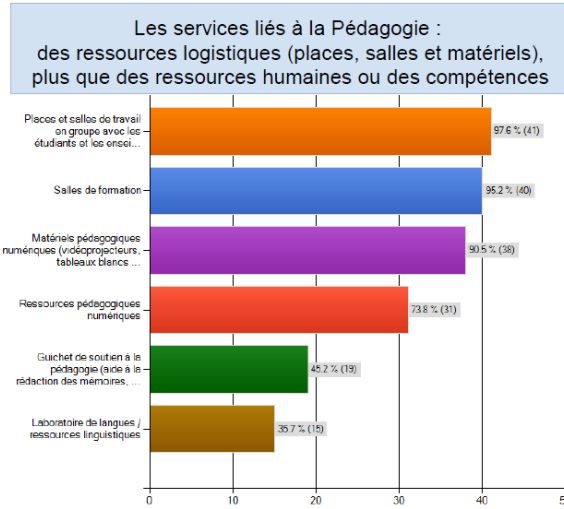
### Commodités les plus citées :

- Cafétéria / restauration
- Librairie / papèterie
- Impressions et Reprographie
- mais aussi (citées 1 ou 2 fois)
- Distributeur petite papèterie
- Distributeur de billets
- Boîte aux lettres
- Bornes SNCF et transports en commun
- Crèche
- Photomaton
- Cabine téléphonique

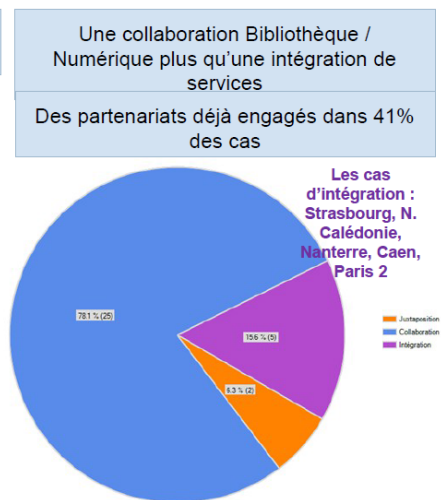
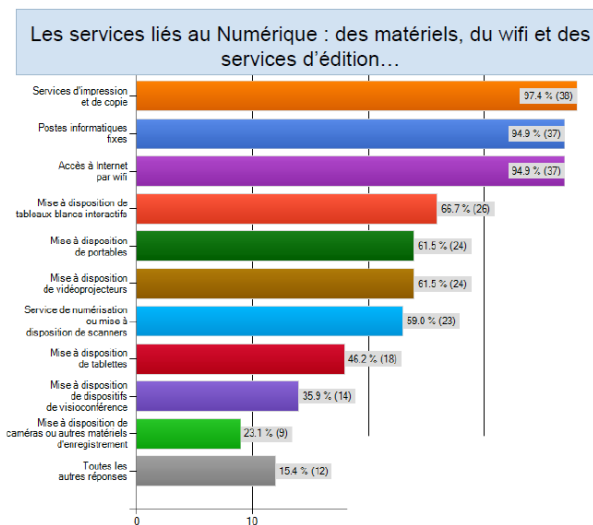
· Dans 73% des cas, aucun de ces services n'est aujourd'hui hébergé dans les bibliothèques,  
 · Dans 78% des cas, aucun espace mutualisé n'est aujourd'hui proposé dans les bibliothèques.



## La Pédagogie dans les équipements



## Le Numérique dans les équipements



**Annexe 7 : Les projets de Learning Centre ou de bibliothèques,  
point d'étape 2014**



## ❖ Université d'Aix-Marseille

2 projets de nouvelles constructions, inspirées des Learning Centres, sont pilotés par l'université d'Aix-Marseille et le SCD :

- A Aix-en-Provence, sur le site des Fenouillères, le projet d'une *Médiathèque bibliothèque interuniversitaire (MBIU)* figurait au CPER 2000-2006 : 7 500 m<sup>2</sup> devaient se rajouter aux 5 000 m<sup>2</sup> de la bibliothèque des lettres du campus Schuman, soit 12 500 m<sup>2</sup> au total. Entre 2009 et 2012 plusieurs décisions, relatives tant à la fonction qu'à l'implantation définitive de la future bibliothèque, voire à l'adjonction d'un silo à livres de 700 m<sup>2</sup>, ont fait évoluer le programme qui, fin 2013, projetait 6 800 m<sup>2</sup> et 870 places de travail. *Le fonctionnement devait s'inspirer du renforcement des relations entre formation et documentation, de la mise à disposition de salles de travail en groupes, avec une offre conséquente de ressources et d'équipements informatique.* Les travaux ont commencé cette année, la livraison du bâtiment est prévue pour la rentrée 2016.

- A Marseille, quartier de Luminy, le projet *Hexagone* s'implantera dans le campus scientifique qui dessert de nombreuses composantes, instituts et laboratoires de recherche opérateurs ou mixtes (AMU, CNRS, INSERM) ainsi qu'une vingtaine d'entreprises de haute technologie. *Le projet vise à regrouper la bibliothèque universitaire, les différents services supports (orientation, langues, vie étudiante, CIPE-TICE, sports), les associations étudiantes, et à créer des espaces de pédagogie innovante, ou conviviaux.* La bibliothèque d'une surface prévue de 2 800 m<sup>2</sup>, comprendra 500 places réparties selon plusieurs modalités de travail autour et au sein des pôles documentaires en libre accès, ainsi qu'une fonction magasin (stockage dense). Les travaux devraient débuter en 2017.

A noter que la construction de la future bibliothèque Saint-Charles a débuté, en face de la gare ; le projet, plusieurs fois reporté depuis 2009, a connu une accélération cette année. Le bâtiment de 7 800 m<sup>2</sup> devrait être livré en juin 2016, il accueillera notamment un regroupement de laboratoires.

## ❖ Université de Bourgogne

L'université a été conduite à réviser son projet initial : un *Learning Centre* est prévu sur deux emplacements géographiques, avec – un volet généraliste adossé à l'actuelle BU sciences et économie qui deviendra la bibliothèque de sciences et de santé (BU2S), - un volet spécialisé langues et cultures au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment droit-lettres. Le premier volet se renforce de la rénovation complète des deux bibliothèques de sciences et santé : espaces diversifiés, équilibre du nombre des places et des documents en libre accès, le scénario privilégié déclinera une nouvelle image, avec des activités jour/nuit visibles depuis l'espace public. L'ensemble du projet est évalué à hauteur de 14 M€, un montant très supérieur à celui demandé dans le cadre du CPER.

## ❖ Université de Lille 2

La construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire de santé dans le cadre de l'opération campus (PPP) a débuté en septembre 2014. Regroupant les collections des actuelles

bibliothèques de médecine et de pharmacie, elle sera ouverte au public en septembre 2016. Sur 4 500 m<sup>2</sup> elle offrira 540 places de travail, et des horaires d'ouverture d'une grande amplitude.

Son programme fonctionnel a intégré très tôt les problématiques des bibliothèques de type *Learning centre* : espaces différenciés, hybridation, prise en compte de la pédagogie, notamment. L'intégration du numérique dans la formation des étudiants (mannequins virtuels par exemple, usages de la vidéo) devrait conduire les enseignants et les bibliothécaires à développer leurs partenariats.

D'autre part, l'organisation spatiale de la bibliothèque universitaire de droit-gestion, ouverte en 1995 et correctement entretenue, va être revue pour tenir compte de l'évolution des usages des étudiants, comme des missions des personnels.

### ❖ Université de Lille 3

Le projet de *Learning Centre* à Lille 3, centré sur l'archéologie et l'égyptologie, devait bénéficier d'un financement du plan Campus et du CPER ; seules les études préalables ont été financées. Le coût de la transformation en LC de la bibliothèque, datant des années 1970, est passé de 22 M€ à près de 50 M€ : le bâtiment de l'actuelle bibliothèque universitaire centrale (BUC) est problématique à plusieurs égards, il doit impérativement faire l'objet d'un désamiantage. Plutôt que de rénover l'existant, l'université a pris récemment la décision de construire une nouvelle bibliothèque de 12 000 m<sup>2</sup> élargie aux sciences humaines puis, lorsque celle-ci sera ouverte aux étudiants, de déconstruire le bâtiment actuel.

La Région Nord-Pas-de-Calais est à l'initiative d'un projet de réseau de LC thématiques<sup>53</sup>.

### ❖ Université de Lyon

Le *Learning Centre* du campus de Bron (Université Lyon 2), venant en remplacement de l'ancienne BU, est jugé prioritaire sur le site lyonnais et les enveloppes annoncées dans le CPER devraient permettre de l'engager. L'étude d'urbanisme demandée à l'université par les partenaires est en cours d'achèvement et l'opération préalable de pilotage pourra être lancée en 2015 avec le concours de la COMUE Université de Lyon. Sous réserve de l'impact de la création de la Métropole de Lyon sur le CPER/M, les études devraient commencer en 2016.

### ❖ Université de Nantes

Le projet *Mediabib* d'une bibliothèque de sciences humaines était inscrit dans le CPER depuis plusieurs années ; mené jusqu'au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, il ne s'est pas concrétisé, faute de financement. En 2011, lors de la révision du CPER le projet a rebondi en intégrant le concept des Learning Centre mais, sans réévaluation du financement, la surface n'atteignait plus que 2 000 m<sup>2</sup> en surface utile. L'Université, en 2012, n'a pas validé le rapport d'expertise tout en préconisant que soient réétudiés les problèmes de stockage.

---

<sup>53</sup> <http://learningcenters.nordpasdecalais.fr/>



Le nouveau schéma directeur immobilier inclut des politiques de sites particulières, privilégiant l'optimisation de l'existant (BU de Saint-Nazaire, de la Roche-sur-Yon, BU Technologies) ainsi que l'axe Centre-Ville / Tertre-Censive.

*Le projet de l'Erdre* concerne les BU Droit, Lettres et Sciences, ces derniers équipements étant vieillissants, proches de la saturation. Il est conditionné par la création d'un magasin de stockage pour Lettres et Sciences : le déménagement de collections doit permettre un nouvel équilibre entre collections en libre-accès et places assises et la création d'espaces différenciés avec le renouvellement du mobilier ; un réaménagement de la bibliothèque de Droit offrira d'autres possibilités pour une ouverture plus large sur le campus Tertre-Censive (le passage en RFID, les automates de prêt font partie des possibles, suivant les scénarios financiers envisageables). Le projet est porté par l'Université dans le cadre du CPER, il doit encore recevoir la validation de l'Etat et des collectivités locales.

#### ❖ **Université de Nice**

Le *Learning Centre* du campus Sophia Tech (2 500 étudiants) ouvre ses portes au début de 2015. Construit sur un niveau, offrant 160 places assises et 490 m<sup>2</sup> de locaux modulables (espaces d'exposition et de convivialité, espace dédié aux entreprises, zones de collections et de travail informel ou en groupe, salles de formation...), le LC met l'accent sur le numérique, avec des équipements conçus pour accompagner au mieux les étudiants, et des services : technologie de l'information, ingénierie pédagogique, insertion professionnelle, action culturelle, apprentissage des langues. Le développement des partenariats est d'actualité avec les UMR, les instituts de recherche, les structures orientées vers les entreprises, les Ecoles et, naturellement, avec les services de l'université dont l'URFIST de Nice.

#### ❖ **Université de Paris 8**

L'université a inscrit un projet de réaménagement de type *Learning Centre*, portant le nom de « *Pépinière* », dans ses schémas directeurs numérique et immobilier. Les enjeux vont à l'intégration de la documentation et de l'enseignement, à l'essor des pratiques numériques, à l'environnement et à l'accompagnement pédagogiques des étudiants, *au sein même des espaces de la bibliothèque*, construite par Pierre Riboulet en 1998. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place, depuis 2012 ; un poste de chargé de mission pour le LC a été créé à compter de septembre 2013.

Le projet *Pépinière* connaît trois phases : - Cette fin d'année 2014 voit l'installation, opérationnelle, d'automates de prêts/retours et de la RFID, permettant de repenser la relation avec le public et les nouveaux services à offrir, - En 2015, des études techniques et architecturales seront lancées pour implanter des salles de travail en groupe dans les salles de lecture et diversifier les ambiances de travail dans la prolongement de l'accueil. Une grande salle sera reconvertie en espaces de travail pour des groupes. - D'ici la rentrée 2017 ou 2018, dans le cadre du CPER, c'est le rez-de-chaussée d'un magasin des périodiques bénéficiant d'un éclairage naturel qui fera l'objet d'une transformation.

### ❖ Université de Picardie

En mars 2011, c'est l'équipe Renzo Piano *Building Workshop* (RPBW) qui a été choisie pour mettre en œuvre le projet de reconversion de la Citadelle d'Amiens, site militaire durant plus de trois siècles, racheté par la ville, dans l'intention de l'ouvrir au plus grand nombre et de favoriser l'implantation du programme universitaire de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) qui accueille 25 000 étudiants. Le projet doit permettre de réunir les UFR de lettres, langues, histoire-géographie et philosophie (départements de philosophie, sciences de l'éducation et sociologie), la *bibliothèque universitaire*, un pôle d'amphithéâtres, une maison des langues, une maison de la recherche, un gymnase et une brasserie. Le chantier a démarré en juillet 2013 pour une rentrée programmée en septembre 2016, avec 4 000 étudiants du L1 au doctorat, (soit 21 000 m<sup>2</sup> au total, la BU étant installée sur deux niveaux, pour une surface utile d'environ 4 000 m<sup>2</sup>).

Le coût de l'opération s'élève à 107 M€, le financement se répartissant entre l'Etat (26 M€), et les collectivités locales, dont la Région Picardie (40 M€) et Amiens Métropole (35 M€).

A noter que, en 2015, le pôle universitaire de Saint-Quentin regroupera deux composantes de l'UPJV : l'Institut supérieur des sciences et des techniques (INSSET) et l'antenne de l'IUT de l'Aisne. L'ensemble des travaux comprendra la construction de nouveaux locaux pédagogiques (salle « projets », laboratoire de langues...), et une bibliothèque de 485 m<sup>2</sup> en surface utile. Elle réunira les collections des deux entités de formation et proposera une grande salle de travail en groupe.

### ❖ Université de Saint-Etienne

Le transfert de la faculté des sciences et techniques vers le campus Carnot inclut un Centre des savoirs pour l'innovation (CSI) ; outre le regroupement des enseignements et de la recherche cette opération va permettre de créer un *Learning Centre* dans un bâtiment à réhabiliter sur le site de l'ancienne Manufacture de Saint-Etienne. Le *Pôle Ressources et services documentaires* du CSI prévoit notamment des environnements de consultation différenciés selon les usages, des espaces ressources dédiés aux activités individuelles et collectives, un espace détente. Le programme fonctionnel a été validé en avril dernier et l'équipe de maîtrise d'œuvre devait être choisie fin 2014, la réalisation des travaux intervenant en 2016 et 2017 pour une installation à la rentrée universitaire. Le coût du projet a été estimé à 13,5 M€, le financement se répartissant entre l'Etat, avec la charge foncière (2,5 M€), et les collectivités locales, dont la Région Rhône-Alpes pour la construction (8 M€).

### ❖ Université de Toulouse

6 projets de LC avaient été soumis dans le cadre du CPER : UT, INP, ISAE, Météo, Castres (UPS), Tarbes, un projet était noté également à l'INSA ; seuls les projets de Toulouse 1 et de Castres ont été retenus. A Toulouse 1 le projet de *Learning Centre* s'inscrit dans une dynamique de coopération entre services (Centre de ressources en langues, Archive ouverte *Toulouse 1 Capitole Publications*, TD doc, création de MOOCs, etc.) et un contexte d'amélioration des services (élargissement des horaires d'ouverture, enquête qualité et réponse aux attentes...). Le projet est mis en œuvre avec pour objectif structurant, « *l'offre*

*aux étudiants et aux chercheurs d'espaces différenciés, équipés en technologies numériques, donnant accès aux ressources numériques spécialisées et proposant des services de proximité contribuant à la rénovation pédagogique ».*

Le coût total du projet est de 3,1 M€ dont 1,4 M€ sollicité au titre du CPER ; l'ouverture est prévue en 2016.

A Castres : création d'un LC « Maison de campus » pour un coût estimé de 3, 2 M€ en phase 1 (1 200 m<sup>2</sup> + 800 m<sup>2</sup> environ), hors équipement.

Dans le cadre de la Fondation ISAE-SUPAERO, un projet de **Learning Centre** doit intervenir après le regroupement des deux écoles toulousaines, en 2015. Le planning de l'opération, lancée au printemps dernier prévoit une ouverture pour la rentrée 2017.

A l'INP de Toulouse, l'action en faveur de l'innovation pédagogique et des relations avec les entreprises, inscrite dans le contrat quinquennal 2011-2015, s'appuie sur un projet de **Learning Centre en réseau** proposant des services d'apprentissage et d'autoformation, et s'ouvrant également aux entreprises : 3 bibliothèques sont concernées INP-ENSIACET, INP-ENSAT, INP-ENSEEIH. Le concept de LC est décliné, des ateliers pédagogiques à la formation des chercheurs (bibliométrie et évaluation des publications scientifiques) et aux services dédiés aux créateurs d'entreprises.

